



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

CANAFE

Rapport
annuel de
2025-2026

Canadiens
en sécurité,
économie
sûre



Canada

Message du directeur et PDG par intérim



J'ai le plaisir de faire part des résultats impressionnants obtenus par CANAFE en 2025-2026 dans le cadre du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces résultats ont contribué à assurer la sécurité de la population et des entreprises du Canada, ainsi que l'intégrité du système financier canadien.

Au cours du dernier exercice, les contributions de CANAFE ont été cruciales pour les grandes priorités nationales axées sur la lutte contre la criminalité financière et sur la protection des populations canadiennes vulnérables. Le Centre a notamment joué un rôle central en soutenant les efforts du gouvernement du Canada cherchant à cibler et à perturber les activités d'extorsion, un crime grave qui menace la population et les entreprises canadiennes et qui génère des profits substantiels pour le crime organisé, profits souvent blanchis grâce au système financier.

Tout au long de l'exercice 2025-2026, CANAFE a produit 122 communications de renseignements financiers exploitables en soutien à des enquêtes sur l'extorsion réalisées par des organismes d'application de la loi à l'échelle du Canada. Ces communications ont permis d'identifier 336 sujets d'intérêt et ont fourni à la police de l'information détaillée sur des réseaux criminels, des flux financiers et les méthodes d'extorsion émergentes utilisées par des groupes du crime organisé.

Au cours de cette même période, les agents de renseignement financier de CANAFE ont collaboré avec plus de 350 agents d'application de la loi dans cinq provinces afin de leur fournir de l'information stratégique et des indicateurs liés à l'extorsion, et afin d'aider la police à tirer parti du renseignement financier du Centre pour faire avancer leurs enquêtes.

Dans le cadre d'un partenariat de lutte contre l'extorsion conclu avec le secteur privé, CANAFE a également élaboré un nouveau profil d'indicateurs ciblés, comprenant des indicateurs sur mesure et du renseignement stratégique lié à l'extorsion, à l'intention de toutes les grandes banques canadiennes ainsi que des coopératives de crédit et des caisses populaires de taille importante. De plus, en collaboration avec le secteur privé et des organismes d'application de la loi, le Centre a publié un bulletin spécial sur le blanchiment d'argent lié à l'extorsion visant la diaspora sud-asiatique du Canada afin d'aider les entreprises à détecter les produits générés par les criminels qui extorquent les communautés de cette diaspora et à déclarer à CANAFE les opérations douteuses qui en découlent.



Mise à part l'extorsion, CANAFE a continué à renforcer son soutien à la lutte menée par le gouvernement fédéral contre le fentanyl illégal. Au dernier exercice, le Centre a mis en place une équipe de production rapide de renseignements afin d'accorder la priorité à la communication de renseignements financiers exploitables liés aux opioïdes illicites et aux organisations criminelles transnationales. Au total, CANAFE a produit 268 communications de renseignements financiers en soutien aux enquêtes des organismes d'application de la loi concernant le fentanyl illégal. Nous collaborons également de manière étroite avec la Cellule de coordination des opérations et de renseignement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Tsar du fentanyl du Canada et nos alliés internationaux, en particulier le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN) des États-Unis et l'Unidad de Inteligencia Financiera du Mexique.

Au cours de l'exercice précédent, CANAFE a continué de jouer un rôle crucial pour lutter contre la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes du gouvernement du Canada. En 2025-2026, le renseignement du Centre a permis d'identifier plus de 500 sujets d'intérêt et de soutenir 17 projets d'enquête.

En octobre 2025, le Service de police régionale de Halton a souligné l'aide apportée par CANAFE à l'issue d'une longue enquête sur la traite de personnes. La police alléguait que deux personnes recouraient à la violence physique et psychologique pour contrôler et exploiter plusieurs jeunes femmes dans la région du Grand Toronto aux fins de gains financiers personnels. Ces personnes ont été accusées de plusieurs crimes, comme de voies de fait, d'agression sexuelle et de traite de personnes.

CANAFE a également participé activement à soutenir les activités ciblant et perturbant la menace croissante que représente la fraude pour la population et les entreprises canadiennes. Durant le précédent exercice, plus de 31 % des communications de renseignements financiers du Centre avaient la fraude comme infraction criminelle sous-jacente, notamment la cyberfraude et la fraude liée aux cryptomonnaies. Compte tenu de son incidence sans cesse croissante sur les Canadiens et les Canadiennes, la fraude demeurera une priorité pour CANAFE, entre autres en soutenant la toute première Stratégie nationale antifraude à l'échelle du gouvernement canadien, ainsi que le travail de la future Agence contre les crimes financiers du Canada.

Au total, CANAFE a produit 7 214 trousseaux de communication de renseignements financiers, fondées sur 3 007 communications distinctes au dernier exercice, le plus grand nombre de communications jamais produites par le Centre en un seul exercice. Au total, ces communications contenaient 1 678 230 opérations financières. La police a souligné la valeur de nos renseignements lors d'annonces pour des mises en accusation dans 30 affaires distinctes, dont un certain nombre est mentionné dans le présent rapport. J'ai également eu le plaisir de constater que 97 % de la rétroaction que nous avons reçue des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada indiquaient que nos renseignements financiers étaient exploitables, notamment en fournissant de nouvelles pistes, en donnant de nouveaux angles d'enquête ou en corroborant de l'information existante.

Outre la réalisation de son mandat en matière de renseignements financiers, CANAFE s'est concentré à évaluer et à faire respecter les obligations qui incombent aux entreprises selon la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi). Ces obligations contribuent à dissuader les criminels et les terroristes d'effectuer leurs activités au sein de l'économie légitime. Elles garantissent également que CANAFE reçoive l'information nécessaire pour produire des renseignements financiers exploitables en soutien aux enquêtes des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale.

CANAFE s'engage à travailler avec les entreprises afin de les aider à comprendre leurs obligations et à prendre connaissance des menaces émergentes ainsi que des grandes priorités nationales en matière de lutte contre la criminalité financière. Au cours de l'exercice précédent, le Centre a publié de nouvelles directives pour expliquer les changements législatifs et réglementaires et a diffusé du renseignement stratégique concernant le blanchiment d'argent lié à l'extorsion, à l'exploitation des enfants et au contournement des sanctions. CANAFE a également lancé de nouvelles campagnes numériques pour souligner et expliquer les obligations nouvelles et actuelles, et a créé la Journée de l'industrie, un événement virtuel réunissant des milliers de parties prenantes qui est destiné à favoriser le dialogue, à partager les mises à jour clés et à aider les entreprises à s'acquitter de leurs obligations.

Afin de s'assurer que les entreprises remplissent leur devoir d'aider à protéger la population et le système financier du Canada, le Centre a mené des milliers d'activités d'évaluation et de surveillance au dernier exercice, notamment en faisant remplir des questionnaires de surveillance sur l'évaluation des risques, en examinant des autoattestations, en communiquant avec les entités ayant transmis des autodéclarations volontaires de non-conformité, en organisant des réunions de suivi et en menant des examens de conformité ciblés et complets.

Lorsque CANAFE a constaté des cas de non-conformité à la Loi et aux règlements connexes, le Centre a pris des mesures fermes. Par exemple, CANAFE a révoqué les inscriptions de 82 entreprises de services monétaires en 2025-2026, une augmentation par rapport aux douze de l'exercice précédent, pour ne pas avoir répondu à des demandes de précisions ou à des demandes de renseignements. Ces renseignements, notamment des adresses de portefeuilles de cryptomonnaies, sont essentiels pour nous permettre de veiller au respect de la conformité, ainsi que de suivre les produits de la criminalité d'un territoire à l'autre.

Au cours de l'exercice précédent, CANAFE a également remis 35 procès-verbaux, soit une hausse de 52 % par rapport à l'exercice antérieur, pour un montant total de plus de 247 millions \$, ce qui représente de loin le montant le plus élevé de l'histoire du Centre. D'autre part, CANAFE a signalé 31 cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi en vue d'éventuelles enquêtes criminelles.

Avec l'adoption de la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada* en mars 2026, le gouvernement du Canada a multiplié le montant des pénalités imposées actuellement par le Centre par un facteur pouvant atteindre 40, indiquant ainsi clairement aux entreprises qu'elles ne seront pas autorisées à considérer la non-conformité comme un coût inhérent à leurs activités. La loi a également conféré à CANAFE le pouvoir de transmettre des ordres de conformité lorsque les entreprises ne remédient pas à ce qui a entraîné leurs violations. Ces ordres seront rendus publics et tout manquement à s'y conformer pourra entraîner une pénalité pouvant atteindre 30 millions \$ ou 3 % des recettes globales de l'entreprise. CANAFE renforce actuellement son cadre de pénalités administratives pécuniaires afin de mettre en œuvre ces changements.

Pour la suite, nous sommes déterminés à nous appuyer sur les extraordinaires bases établies à CANAFE au cours de ses 25 premières années d'activité. Notre organisation composée de professionnels dévoués et compétents se trouve au cœur de la stratégie du gouvernement du Canada visant à lutter contre la criminalité financière et à protéger les Canadiens et les Canadiennes.

Stéphane Sirard

Directeur et président-directeur général par intérim

En avril 2025, les **Équipes d'intervention en matière d'application de la loi de l'Alberta (ALERT)** ont souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre du projet Glacier, une vaste enquête sur le crime organisé au cours de laquelle six suspects ont été inculpés pour 22 infractions criminelles. ALERT ont saisi plus d'un quart de million de dollars de stupéfiants au cours de l'enquête, notamment des pilules d'opioïdes illégaux.

ALERT



Mandat de CANAFE

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'un des treize ministères et organismes fédéraux qui jouent un rôle dans le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, qui est dirigé par le ministère des Finances du Canada. En tant qu'unité du renseignement financier (URF) et organisme de surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada, le Centre aide à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, le contournement des sanctions et les menaces à la sécurité du Canada.

Le Centre produit du renseignement financier exploitable en soutien aux enquêtes menées par les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada ainsi que d'autres organismes nationaux et étrangers en lien avec ces menaces. CANAFE produit également du renseignement financier stratégique précieux, notamment des rapports de recherche spécialisés et des analyses des tendances, pour les partenaires du régime et les décideurs politiques, les entreprises et ses homologues internationaux. Le renseignement financier stratégique met en lumière la nature, la portée et la menace que représentent le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, le contournement des sanctions et les menaces à la sécurité du Canada.

Le Centre est en mesure de s'acquitter de son mandat en matière de renseignement financier en collaborant avec les entreprises canadiennes pour veiller à ce qu'elles se conforment à la Loi et aux règlements connexes. Le respect de la Loi aide à prévenir, à détecter et à décourager l'utilisation de l'économie canadienne par des criminels pour blanchir les produits de leurs crimes ou financer des activités terroristes. Cela permet aussi à CANAFE de recevoir l'information nécessaire pour produire des renseignements financiers destinés aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada.

Dans l'exécution de ses principaux mandats en matière de renseignement financier et de surveillance, CANAFE s'engage à protéger l'information qu'il reçoit et qu'il communique aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada. La protection des renseignements personnels est cruciale pour assurer la confiance de la population canadienne envers CANAFE et le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans son ensemble.

En avril 2025, la **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête au cours de laquelle trois personnes ont été inculpées pour fraude. Les accusés auraient recueilli plus de 11 millions \$ auprès d'investisseurs entre novembre 2020 et août 2023, somme qui a servi à rembourser d'autres investisseurs et a été détournée au profit de l'un des accusés.

CVMO

Commission des
valeurs mobilières
de l'Ontario



Qu'est-ce que le blanchiment d'argent?

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à dissimuler l'origine de l'argent ou de biens tirés d'une activité criminelle. Il existe trois étapes reconnues au processus de blanchiment d'argent :

1. Le **placement**, qui consiste à faire entrer les produits de la criminalité dans le système financier.
2. La **dispersion**, qui consiste à convertir les produits de la criminalité en une autre forme et à créer un enchevêtrement complexe d'opérations financières dans le but de brouiller la piste des fonds et de masquer l'origine et la propriété de ces derniers. Cette étape peut comporter des opérations comme l'achat et la vente d'actions, de marchandises ou de biens immobiliers.
3. L'**intégration**, qui consiste à remettre les produits blanchis dans l'économie afin de donner aux fonds une apparence légitime.

Le processus de blanchiment d'argent est continu, car du nouvel argent « sale » est constamment introduit dans le système financier.



Qu'est-ce que le financement des activités terroristes?

Le financement des activités terroristes consiste à utiliser des fonds, des biens ou d'autres services pour encourager, planifier, faciliter ou commettre des actes de terrorisme, lorsque la motivation première n'est pas le gain financier.

Deux grandes différences distinguent le financement des activités terroristes du blanchiment d'argent :

- Les fonds peuvent provenir de sources légitimes, et non seulement d'activités criminelles.
- L'argent est un moyen, et non une fin, car l'objectif est d'utiliser ces fonds pour faciliter ou mener à bien des activités terroristes.



Qu'est-ce que le contournement des sanctions?

Le contournement des sanctions est une violation des restrictions imposées aux activités entre des personnes au Canada ou des personnes canadiennes à l'étranger et des personnes, des entités ou des États étrangers. Les sanctions peuvent cibler des personnes, des organisations ou des pays particuliers et comportent des restrictions ou des interdictions applicables au commerce, aux opérations financières ou à d'autres activités économiques.

En avril 2025, la **Police provinciale de l'Ontario** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête au terme de laquelle une personne a été accusée de blanchiment d'argent et de fraude. Cette dernière se serait présentée à une banque pour y déposer un chèque d'un montant supérieur à 100 000 \$. La somme a ensuite été retirée avant que l'établissement ne se rende compte que le chèque était frauduleux.



Protéger la sécurité de la population canadienne

Dans le cadre de son principal mandat, CANAFE produit du renseignement financier exploitable pour les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada, ainsi que d'autres organismes nationaux et étrangers, pour les aider à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, le contournement des sanctions et les menaces à la sécurité du Canada. Le renseignement du Centre joue un rôle important en contribuant à la protection et à la sécurité de la population canadienne, en particulier des citoyens et des communautés les plus vulnérables du pays.

En 2025-2026, CANAFE a produit 7 214 trousseaux de communication de renseignements financiers, fondées sur 3 007 communications distinctes, en soutien à des enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, le contournement des sanctions et les menaces à la sécurité du Canada. Il s'agit du plus grand nombre de communications et de trousseaux produits par CANAFE en un seul exercice. Le renseignement financier du Centre a été crucial au succès d'enquêtes de plus en plus vastes, sophistiquées et de portée interterritoriale.

Étant donné la complexité du travail nécessaire pour lier les mouvements de fonds illicites impliquant des groupes du crime organisé, le renseignement financier de CANAFE contient fréquemment des centaines, et même des milliers de déclarations d'opérations financières dans chaque communication. Au cours de l'exercice précédent, les communications distinctes du Centre contenaient 355 250 déclarations dans lesquelles figuraient 1 678 230 opérations financières, soit une augmentation par rapport aux 1 308 413 opérations de l'exercice antérieur.

En mai 2025, la **Gendarmerie royale du Canada** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête au cours de laquelle une personne a plaidé coupable à deux chefs d'accusation liés au terrorisme. La personne a admis avoir recueilli plus de 15 000 \$ au moyen d'une plateforme de sociofinancement et avoir versé plus de 35 000 \$ au profit de Daech, une organisation terroriste inscrite. Il s'agit de la plus importante condamnation pour financement des activités terroristes jamais prononcée au Canada sur le plan de la valeur monétaire.



Statistiques sur les communications de renseignements financiers pour 2025-2026

Type de communications de renseignements	Nombre de communications de renseignements distinctes	Nombre de sujets dans les communications de renseignements	Nombre de déclarations dans les communications de renseignements	Nombre d'opérations dans les communications de renseignements
Divulgaration de renseignements transmis volontairement	1 625	6 154	302 994	1 332 786
Demande de renseignements de la part d'URF étrangères	110	312	19 042	73 626
Communication de renseignements transmise de manière proactive par CANAFE (à des URF nationales et étrangères)	1 083	1 583	18 128	243 421
Renseignement provenant d'URF étrangères communiqué de manière proactive et en réponse à une demande de CANAFE	189	2 601	15 086	28 397
TOTAL	3 007	10 650	355 250	1 678 230

Les organismes d'application de la loi utilisent les communications de renseignements financiers pour ouvrir des enquêtes, confirmer de l'information existante, établir des liens entre des personnes et des entreprises, et aider à préciser la portée de leurs cas ou à réorienter leurs efforts vers d'autres cibles. Les renseignements fournis par le Centre sont souvent cruciaux à la préparation d'affidavits en vue d'obtenir des mandats de perquisition et des ordonnances de communication. Une communication de renseignements peut concerner une personne ou un vaste réseau criminel. Les communications de renseignements distinctes de CANAFE portaient sur 10 650 sujets, soit une hausse par rapport aux 8 618 sujets du dernier exercice.

Au dernier exercice, environ 38 % des communications de renseignements financiers du Centre ont été transmises de manière proactive aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada, ce qui signifie que les personnes ou les réseaux mentionnés dans les renseignements financiers n'étaient peut-être pas connus de ces organismes avant la réception de l'information de CANAFE.

Une communication de renseignements financiers peut être liée au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, au contournement de sanctions et à des menaces à la sécurité du Canada, ou à une combinaison de ces activités illicites.

En février 2026, la **Sûreté du Québec** a souligné la contribution des renseignements financiers de CANAFE dans le cadre du projet RAFT, une enquête sur des fraudes qui auraient été commises au détriment de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada. Des stratagèmes financiers complexes impliquant l'utilisation de structures de sociétés et de fiducies ont conduit à l'exécution de mandats de perquisition et d'injonctions restrictives, entraînant la saisie de treize biens immobiliers, d'une valeur de plus de 13,5 millions \$, considérés comme des produits de la criminalité. Il s'agit là de la plus importante saisie immobilière et de l'injonction restrictive la plus vaste jamais menée par la Sûreté du Québec.

PROJET RAFT

Le projet RAFT est une enquête pour une fraude envers Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada. Les enquêteurs du Service des enquêtes sur les crimes économiques de la Sûreté du Québec ont identifié des ordonnances de blocage visant la saisie de 13 propriétés immobilières comme produits de la criminalité.

« Dans l'attente, la saisie des propriétés d'identifier celles de l'Agence du revenu du Canada. Les enquêteurs du Service des enquêtes sur les crimes économiques de la Sûreté du Québec ont identifié des ordonnances de blocage visant la saisie de 13 propriétés immobilières comme produits de la criminalité. »

« [RAFT] la plus grande saisie, de plus gros biens immobiliers de la Sûreté du Québec, jusqu'à présent. »

13 propriétés immobilières

13,5 millions de dollars

PARTENAIRES

Canada

Communications de renseignements financiers distinctes liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, au contournement des sanctions et aux menaces à la sécurité du Canada

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Blanchiment d'argent	1 571	2 297	2 640
Blanchiment d'argent, financement des activités terroristes et menaces à la sécurité du Canada	122	211	195
Blanchiment d'argent et contournement des sanctions	s.o.*	20	24
Blanchiment d'argent, financement des activités terroristes, menaces à la sécurité du Canada et contournement des sanctions	s.o.*	34	44
Financement des activités terroristes et menaces à la sécurité du Canada	90	163	95
Financement des activités terroristes, menaces à la sécurité du Canada et contournement des sanctions	s.o.*	3	2
Contournement des sanctions	s.o.*	2	7
TOTAL	1 783	2 730	3 007

* CANAFE n'a reçu l'autorisation de communiquer des renseignements concernant des infractions liées aux sanctions que le 20 juin 2024.

En 2025-2026, le renseignement financier de CANAFE a servi dans le cadre d'une grande variété d'enquêtes sur le blanchiment d'argent pour lesquelles l'origine des produits présumés de la criminalité était liée à l'extorsion, au trafic de drogues, à la fraude, à la traite de personnes, à l'évasion fiscale, au vol de véhicules automobiles et à d'autres infractions criminelles. Les communications de renseignements financiers du Centre étaient étroitement associées aux infractions sous-jacentes présentant un risque élevé soulevées dans l'Évaluation des risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes au Canada 2025.

Au cours de l'exercice précédent, CANAFE a fourni du renseignement financier spécialisé et exploitable, ainsi que du soutien, dans le cadre des efforts généraux du gouvernement du Canada pour lutter contre l'extorsion à l'échelle nationale. En 2025-2026, CANAFE a produit 122 communications de renseignements financiers exploitables en soutien à des enquêtes d'organismes d'application de la loi sur l'extorsion. Ces communications incluaient 75 204 opérations financières représentant des flux financiers estimés à 1,6 milliard \$. En outre, elles ont permis d'identifier 336 sujets d'intérêt et de fournir à la police des renseignements détaillés sur des réseaux criminels, des flux financiers et de nouvelles méthodes d'extorsion utilisées par des groupes du crime organisé.

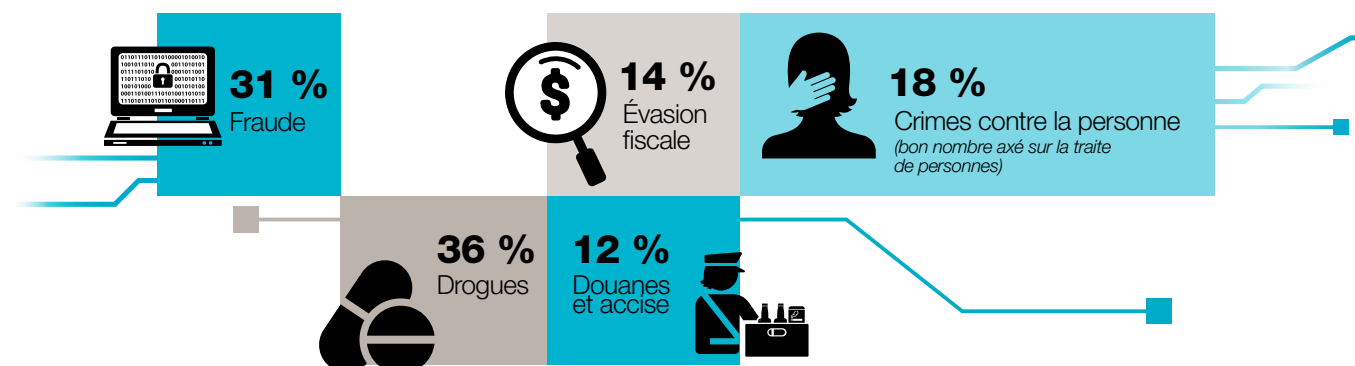
En mai 2025, l'**Agence du revenu du Canada** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête s'étant conclue par la déclaration de culpabilité d'une personne pour avoir délibérément omis de verser des taxes perçues et pour avoir fourni de faux renseignements dans ses déclarations de taxe sur les produits et services (TPS) et de taxe de vente harmonisée (TVH). L'enquête a permis de mettre au jour une évasion fiscale de 987 863 \$ en TPS et en TVH nettes dues.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Cinq principales infractions sous-jacentes (en pourcentage) associées aux communications de cas



	2023-2024	2024-2025	2025-2026*
Drogues	23 %	20 %	36 %
Fraude	20 %	25 %	31 %
Crimes contre la personne (bon nombre axé sur la traite de personnes)	7 %	16 %	18 %
Évasion fiscale	10 %	12 %	14 %
Douanes et accise	7 %	11 %	12 %

* Un certain nombre de cas précis survenus en 2025-2026 impliquaient plusieurs infractions sous-jacentes.

Les agents de renseignement financier de CANAFE ont également collaboré avec plus de 350 agents d'application de la loi dans cinq provinces afin de leur fournir du renseignement stratégique et des indicateurs liés à l'extorsion, ainsi que d'aider la police à tirer parti du renseignement financier du Centre pour faire progresser leurs enquêtes.

Durant l'exercice 2025-2026, CANAFE a soutenu les initiatives générales du gouvernement du Canada visant à lutter contre le fentanyl illégal et à protéger les communautés vulnérables. En s'appuyant sur le travail de longue date du Centre en lien avec le projet Guardian, un partenariat public-privé visant à lutter contre le blanchiment d'argent associé aux opioïdes illicites, CANAFE a produit 268 communications de renseignements financiers en soutien à plus de 40 projets d'enquête ciblant le fentanyl illicite à l'échelle du Canada. De plus, dans le cadre général de cet effort national, le Centre a apporté son expertise et son soutien à la Cellule de coordination des opérations et de renseignement de la GRC, qui lutte contre le crime organisé transnational, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues, ainsi qu'au Bureau du Tsar du fentanyl du Canada.

Au cours du dernier exercice, CANAFE a également participé au Plan d'action national pour lutter contre le vol de véhicules. Au total, le Centre a produit 27 communications de renseignements financiers exploitables, qui portaient sur 90 sujets, en soutien aux enquêtes sur le vol de véhicules menées par des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux d'application de la loi. En décembre 2025, l'Équipe provinciale de lutte contre le vol d'automobiles et la criminalité dans l'industrie du remorquage des véhicules de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et l'Agence des services frontaliers du Canada ont souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre du projet Chickadee, une enquête majeure sur le vol de véhicules. Cette dernière a permis de démanteler une organisation criminelle qui expédiait des véhicules volés du Canada vers l'étranger. À la suite de cette enquête menée conjointement par les forces de l'ordre, ces dernières ont saisi 306 véhicules volés d'une valeur d'environ 25 millions \$. En tout, 20 personnes ont été arrêtées et inculpées de 134 infractions prévues par le *Code criminel*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur le cannabis*. Selon la PPO, les communications de renseignements financiers de CANAFE ont été essentielles au succès de l'enquête.

CANAFE a également joué un rôle actif pour aider à cibler et à perturber la menace croissante que représente la fraude pour la population et les entreprises canadiennes. Au dernier exercice, plus de 31 % des communications de renseignements financiers du Centre indiquaient la fraude comme infraction sous-jacente, y compris la cyberfraude et la fraude liée aux cryptomonnaies. Dans le cadre de ces efforts, le Centre a participé à l'Opération Érable 2025, une initiative intersectorielle visant à perturber ou à démanteler les principaux outils dont se servent les fraudeurs et les cybercriminels pour commettre leurs crimes. Ces outils comprennent notamment des adresses courriel, des numéros de téléphone, des comptes bancaires et des comptes de cryptomonnaies malveillants. L'Opération s'est déroulée du 8 au 11 décembre 2025 et a réuni des spécialistes de la lutte contre la fraude provenant de plus de 25 organisations partenaires, parmi lesquelles figurent des institutions financières, des fournisseurs de services de télécommunication, des entreprises technologiques, des plateformes d'échange de cryptomonnaies, des organismes

gouvernementaux, des organismes sans but lucratif, des établissements universitaires et plusieurs autres organisations. Les partenaires de l'Opération Érable ont collaboré entre eux pour cerner des cas de fraude présumée et ont coordonné 3 021 mesures perturbatrices visant des outils facilitant la fraude, notamment la fermeture de comptes courriel malveillants, le blocage de numéros de téléphone malveillants, la mise hors ligne de sites Web d'hameçonnage, le signalement d'opérations douteuses et l'inscription à une liste de blocage d'adresses de portefeuilles de cryptomonnaies criminelles liées à la fraude.

En 2025-2026, le renseignement financier de CANAFE a contribué à 348 projets d'enquête majeurs nécessitant des ressources importantes, ainsi qu'à plusieurs centaines d'autres enquêtes individuelles aux niveaux municipal, provincial et fédéral partout au pays. Les organismes d'application de la loi canadiens, en particulier la GRC, continuent d'être les principaux destinataires du renseignement financier de CANAFE.

Nombre de trousse de communication selon le destinataire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Gendarmerie royale du Canada	1 883	2 316	3 053
Services de police municipaux	789	982	995
Agence des services frontaliers du Canada	556	844	969
Services de police provinciaux	689	886	864
Agence du revenu du Canada et Revenu Québec	231	361	395
Unités du renseignement financier étrangères	231	345	349
Service canadien du renseignement de sécurité	181	335	257
Organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières	38	59	118
Affaires mondiales Canada	1	13	59
Centre de la sécurité des télécommunications Canada	3	9	35
Confiscation des biens au civil au niveau provincial	s.o.*	s.o.*	33
Défense nationale	6	44	30
Environnement et Changement climatique Canada	s.o.*	12	21
Pêches et Océans Canada	s.o.*	12	16
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	s.o.*	4	10
Bureau de la concurrence du Canada	5	1	8
Bureau du surintendant des institutions financières Canada	1	13	2

* CANAFE n'était pas habilité à communiquer des renseignements tactiques à ces organisations au cours de l'exercice financier.

Les communications de renseignements financiers de CANAFE sont souvent transmises à plusieurs organismes simultanément, lorsque c'est permis de le faire. La capacité à transmettre de multiples trousseaux de communication signifie que le Centre peut aider les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale à lier des activités et des actions criminelles à l'échelle de nombreux territoires nationaux et internationaux en suivant la piste de l'argent.

En septembre 2025, les Équipes d'intervention en matière d'application de la loi de l'Alberta (ALERT) ont souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE en lien avec le projet Cerberus, une importante enquête transfrontalière sur le trafic de drogues. Cette dernière a conduit à l'inculpation de cinq personnes pour crime organisé, complot, blanchiment d'argent et infractions liées aux drogues. ALERT ont également saisi 157 kg de cocaïne, près de 1 million \$ en espèces, quinze armes à feu et sept véhicules équipés pour le trafic de drogues.

Bien qu'il soit une URF indépendante, CANAFE entretient des relations de travail productives avec les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale au Canada, entre autres, pour s'assurer que ses renseignements financiers sont utiles, pertinents et communiqués en temps opportun. Tout au long de 2025-2026, CANAFE a participé à des dizaines de réunions opérationnelles avec des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux d'application de la loi, des commissions sur les valeurs mobilières et d'autres organisations fédérales et provinciales partout au pays. À la suite de modifications législatives, le Centre a également orienté son travail en fonction de nouveaux destinataires de renseignements financiers, notamment Affaires mondiales Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada et la Commissaire aux élections fédérales.

CANAFE demande toujours des commentaires aux destinataires de ses communications de renseignements financiers aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Au cours du dernier exercice, le Centre a reçu 239 formulaires de commentaires sur les communications de renseignements, dont 97 % indiquaient que le renseignement financier de CANAFE était exploitable, notamment parce qu'il fournissait de nouvelles pistes, offrait de nouvelles avenues aux fins d'enquête ou corroborait de l'information pour des enquêtes en cours. Il s'agit là d'une mesure claire et significative de l'efficacité de CANAFE.

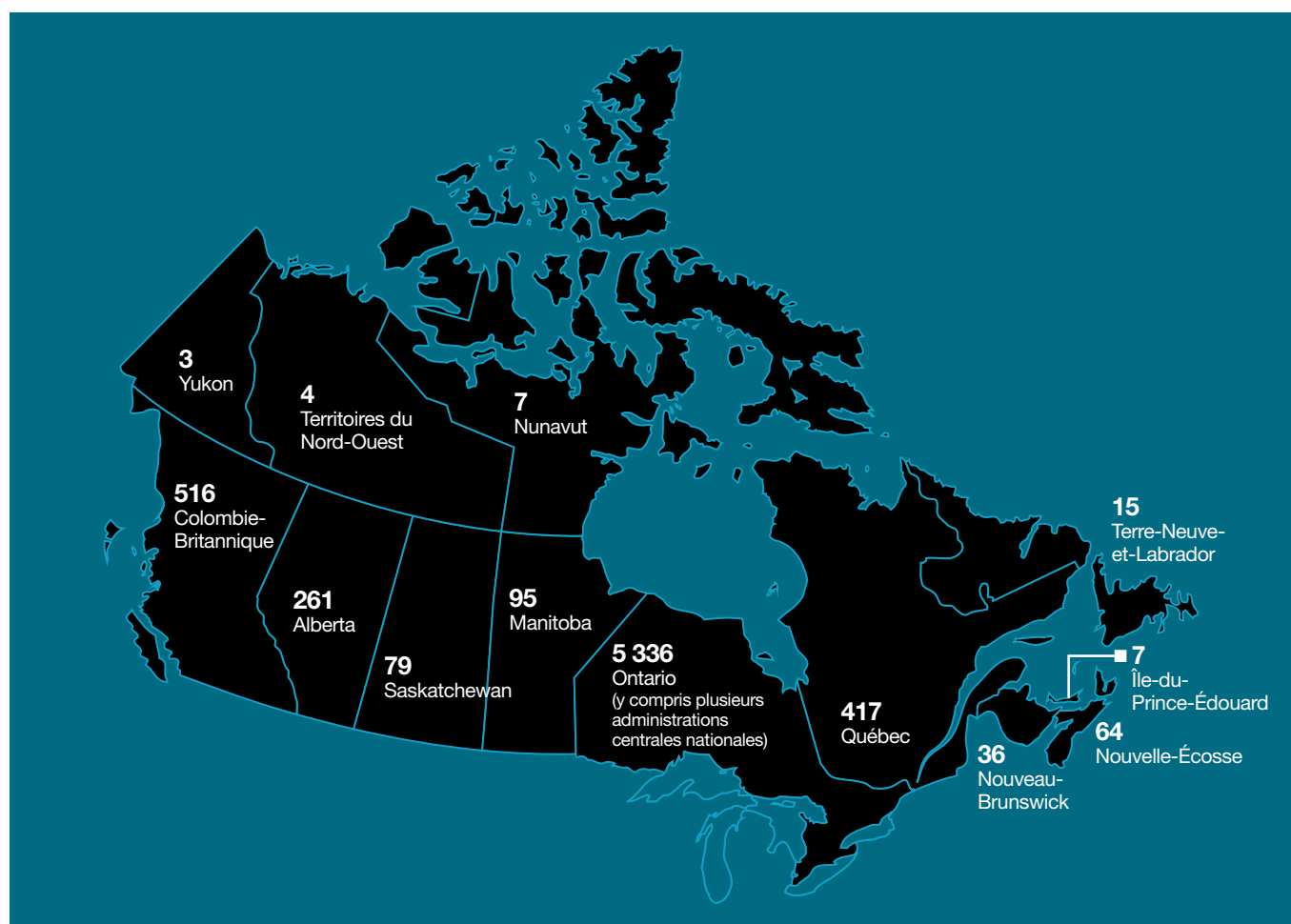
Pendant l'exercice, CANAFE a reçu d'organismes d'application de la loi et de sécurité nationale, de même que de membres du public, 2 508 divulgations de renseignements transmis volontairement portant sur du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes, du contournement des sanctions et des menaces à la sécurité du Canada. Il s'agit là d'une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les divulgations de renseignements transmis volontairement fournissent des renseignements cruciaux sur des criminels et des terroristes présumés, et constituent souvent le point de départ des analyses réalisées par le Centre. CANAFE s'en sert ainsi pour établir des liens entre des personnes et des entités, et pour générer du renseignement financier exploitable à l'intention des destinataires de ses communications.

Le grand volume de divulgations de renseignements transmis volontairement reçues exercice après exercice, particulièrement celles provenant des organismes d'application de la loi à tous les niveaux, est un indice important de la valeur accordée au renseignement financier de CANAFE.

En mai 2025, le **Service de police de Regina** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête sur du blanchiment d'argent. Au cours de cette dernière, la police a découvert de l'information indiquant qu'une personne était impliquée dans le blanchiment d'argent pour des activités de trafic de drogues. À la suite de fouilles supplémentaires, la police a mis au jour d'autres preuves, sans lien avec cette affaire, de blanchiment d'argent et de fraude totalisant des millions de dollars. À l'issue de l'enquête, deux personnes ont été inculpées pour fraude et blanchiment de produits de la criminalité.



Nombre de trousse de communication par province ou territoire



	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ontario (y compris plusieurs administrations centrales nationales)	3 344	4 572	5 336
Colombie-Britannique	290	307	516
Québec	303	422	417
Alberta	200	314	261
Manitoba	69	73	95
Saskatchewan	49	74	79
Nouvelle-Écosse	52	63	64
Nouveau-Brunswick	34	28	36
Terre-Neuve-et-Labrador	13	10	15
Île-du-Prince-Édouard	8	10	7
Nunavut	4	8	7
Yukon	8	5	3
Territoires du Nord-Ouest	8	3	4

Résultats obtenus grâce aux partenariats public-privé

Il est nécessaire d'avoir un réseau solide, bien outillé et mobilisé pour contrer les réseaux criminels et terroristes internationaux modernes. La réussite des partenariats public-privé est le meilleur exemple de la collaboration considérable au sein du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Ces partenariats visent à améliorer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment des produits provenant du trafic de fentanyl illicite, de la traite de personnes, de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, des arnaques amoureuses, des activités liées au cannabis illicite et du commerce illicite d'espèces sauvages, ainsi que le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique et dans tout le Canada.

En collaborant avec les entreprises canadiennes et les organismes d'application de la loi à l'échelle du Canada, CANAFE a su suivre efficacement la piste de l'argent pour identifier des sujets potentiels, mettre au jour des liens financiers étendus et fournir du renseignement afin de faire progresser des projets d'enquête au niveau national. Au total, lors du dernier exercice, CANAFE a transmis 836 communications de renseignements financiers exploitables aux organismes d'application de la loi du Canada dans le cadre des partenariats public-privé actuels.

En juin 2025, l'**Alberta Securities Commission** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'un règlement à l'amiable conclu avec une personne pour violation des lois albertaines sur les valeurs mobilières liées à la manipulation du marché. La personne a admis avoir agi d'une manière qui, comme elle aurait dû le savoir, pouvait contribuer à donner une image fausse ou trompeuse d'une activité boursière et à hausser artificiellement le cours des actions d'une entreprise.

A|S|C
Alberta Securities Commission

Partenariats public-privé en cours au Canada



PROJET GUARDIAN :

Lutte contre le trafic de fentanyl

- Dirigé par la CIBC, le projet Guardian a été lancé en 2018 pour lutter contre le blanchiment d'argent associé à la production et au trafic de fentanyl illicite.
- Il contribue aux mesures fédérales sur la crise des surdoses et au fort engagement du gouvernement du Canada à lutter contre le fentanyl illégal.
- Il a permis de fournir 268 communications de renseignements financiers exploitables (dont 106 transmises de manière proactive).
- Il a permis d'identifier 1 051 sujets et a soutenu plus de 40 projets d'enquête menés à l'échelle du Canada.
- Il a permis de soutenir une deuxième Campagne de lutte contre le fentanyl, entre mai et octobre 2025, en aidant à identifier 537 sujets d'intérêt et en épaulant les organismes d'application de la loi pour saisir 386 kg de fentanyl, 270 kg de produits chimiques précurseurs, 5 989 kg de cocaïne, 1 708 kg de méthamphétamine et plus de 13 millions \$ en argent comptant.
- Il tire parti de la collaboration de longue date avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre du groupe de travail sur le financement illicite (s'inscrivant dans le Dialogue nord-américain sur les drogues) afin de communiquer les tendances, les typologies et les pratiques exemplaires concernant le blanchiment d'argent et de démarrer des enquêtes d'organismes d'application de la loi.
- En juin 2025, ALERT ont souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE en lien avec le projet Leadline, une longue enquête sur le crime organisé menée dans le Sud-Ouest de l'Alberta. À la suite de l'enquête, les autorités ont inculpé neuf personnes de 63 infractions, notamment pour participation à une organisation criminelle, trafic de drogues, complot criminel et blanchiment d'argent. Le projet Leadline a permis de bloquer 2,5 millions \$ d'actifs (sept biens immobiliers et huit comptes bancaires), ainsi que de saisir plus de 500 000 \$ en espèces et en drogues, notamment du fentanyl illégal, et deux armes à feu.

En juillet 2025, l'**Alberta Securities Commission (ASC)** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans une affaire où une plateforme de négociation de cryptomonnaies aurait enfreint les lois albertaines sur les valeurs mobilières. L'ASC a affirmé que deux personnes avaient commis une fraude de plus de 14 millions \$ au détriment de leurs clients et avaient manqué à leurs obligations relatives à l'exploitation d'une plateforme de négociation de cryptoactifs au Canada.





PROJET SHADOW :

Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne



- Le projet est codirigé par la Banque Scotia et le Centre canadien de protection de l'enfance, avec le soutien des organismes d'application de la loi canadiens et de CANAFE.

- Il cible les fonds blanchis associés à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, un crime odieux qui vise souvent des enfants vulnérables.

- Il a permis de produire 89 communications de renseignements financiers (dont 46 transmises de manière proactive), dans lesquelles on identifiait 252 sujets.

- CANAFE a publié en novembre 2025 une nouvelle Alerte opérationnelle : Recyclage des produits de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. L'alerte repose sur du renseignement stratégique antérieur, qui a été publié par CANAFE en décembre 2020.

- En décembre 2025 et en mars 2026, le Service de police de Toronto a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre de deux enquêtes portant sur l'exploitation et l'agression sexuelle d'enfants. À la suite de celles-ci, les autorités ont arrêté et inculpé deux personnes pour de nombreuses infractions liées à l'exploitation d'enfants en vertu du *Code criminel*.

En août 2025, la **Police fédérale de la GRC dans la région du Nord-Ouest** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE pour la mise en accusation de quatre personnes en lien avec une fraude coordonnée ciblant des guichets automatiques bancaires dans des casinos de l'Ouest canadien. Les enquêteurs ont affirmé que les accusés avaient retiré d'importantes sommes d'argent liquide dans le cadre d'un stratagème coordonné visant à échapper à la détection et à exploiter les institutions financières. La fraude a entraîné une perte financière nette de plus de 1 million \$.





PROJET PROTECT :

Lutte contre la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé

- Lancé en 2016 en tant que premier partenariat public-privé du Canada, le projet a été élargi depuis pour inclure le blanchiment des produits associés à la traite de personnes aux fins de travail forcé.
- Il est dirigé par la BMO, avec l'assistance d'autres banques, d'organismes d'application de la loi et de CANAFE.



- Il contribue à la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes du gouvernement du Canada.
- Il a permis de fournir 211 communications de renseignements financiers exploitables (dont 100 transmises de manière proactive), dans lesquelles on identifiait 501 sujets.
- Il a soutenu 17 projets d'enquête à l'échelle du Canada.
- En juillet 2025, la GRC en Alberta a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE en lien avec une enquête sur la traite de personnes impliquant des travailleurs immigrés. La GRC a allégué que les suspects avaient recruté et hébergé des travailleurs étrangers en recourant à des menaces, à de l'abus de pouvoir, à de la fraude et à de la tromperie, le tout dans le but d'exploiter les travailleurs. À l'issue de l'enquête, deux personnes ont été inculpées pour traite de personnes, obtention d'avantages matériels de la traite et harcèlement criminel. Les autorités enquêtaient toujours sur d'autres allégations de blanchiment d'argent et d'autres infractions potentielles.



PROJET CHAMELEON :

Lutte contre les arnaques amoureuses et des grands-parents liées au besoin urgent d'argent

- Le projet est dirigé par la RBC et cible le blanchiment des produits découlant des arnaques amoureuses et des grands-parents liées au besoin urgent d'argent.
- Il est axé sur l'identification des criminels responsables de celles-ci et la protection des victimes et de leur argent.

- Elle a permis de produire 153 communications de renseignements financiers (dont 136 transmises de manière proactive), 110 étant associées à des arnaques amoureuses et 43 à des arnaques des grands-parents liées au besoin urgent d'argent.
- Les communications de renseignements financiers ont permis d'identifier 181 sujets.



PROJET LEGION :

Lutte contre le blanchiment des produits des activités liées au cannabis illégal

- Le projet est dirigé par la Banque TD et bénéficie du soutien des organismes d'application de la loi et de CANAFE.
- Il est axé sur la sensibilisation au tort causé par les activités liées au cannabis illicite et sur l'amélioration de la détection du blanchiment des produits de ce crime.
- Il a permis d'identifier 300 sujets et de soutenir 13 projets d'enquête.
- Il a permis de produire 65 communications de renseignements financiers (dont 12 transmises de manière proactive) en soutien à des enquêtes menées par des organismes d'application de la loi concernant des activités liées au cannabis illicite aux niveaux municipal, provincial et fédéral, ainsi qu'à l'échelle internationale.
- En août 2025, la Police provinciale de l'Ontario a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre du projet Short, une enquête au cours de laquelle cinq personnes ont été inculpées et 8 millions \$ de cannabis illicite ont été saisis.



PROJET ATHENA :

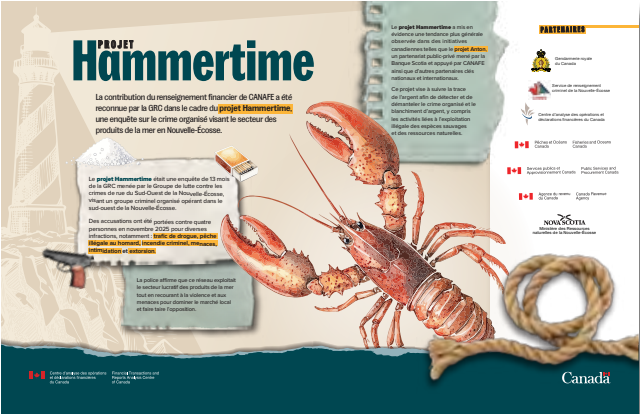
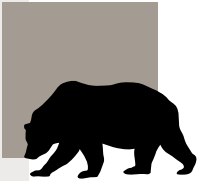
Lutte contre le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique et dans tout le Canada

- Le projet est axé sur l'approfondissement de la compréhension collective de la menace du blanchiment d'argent, le renforcement des systèmes et contrôles financiers et la perturbation des activités de blanchiment d'argent en Colombie-Britannique et dans tout le Canada.
- Il a permis de produire 30 communications de renseignements financiers exploitables (dont 4 transmises de manière proactive) concernant 145 sujets.
- CANAFE est partenaire de l'Alliance contre les activités financières illégales en Colombie-Britannique, qui vise à renforcer la collaboration et l'échange de renseignements stratégiques entre les secteurs public et privé dans le but de protéger l'intégrité économique de la Colombie-Britannique.



PROJET ANTON :

Lutte contre le commerce
illicite d'espèces sauvages



- Le projet est le premier partenariat public-privé international de ce type créé afin d'améliorer la détection du blanchiment des produits du commerce illicite d'espèces sauvages.
- Il a permis de produire 20 communications de renseignements financiers exploitables (dont sept transmises de manière proactive) liés au commerce illicite d'espèces sauvages pour des organismes d'application de la loi du Canada et des partenaires internationaux.
- Les communications de renseignements financiers ont permis d'identifier 142 sujets.

- Il est dirigé par la Banque Scotia, en partenariat avec, entre autres, le réseau United for Wildlife de la The Royal Foundation (fondé par le prince William), CANAFE, le Fintel Alliance de l'Australian Transaction Reports and Analysis Centre, le South African Anti-Money Laundering Integrated Task Force, la UK Financial Intelligence Unit du National Crime Agency, Western Union, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Wildlife Justice Commission.
- En novembre 2025, la GRC en Nouvelle-Écosse a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre du projet Hammertime, une enquête sur le crime organisé ciblant l'industrie des produits de la mer en Nouvelle-Écosse. À la suite de cette enquête, la GRC a saisi une certaine quantité de drogues, de l'argent comptant, des accessoires facilitant la consommation de drogues, des appareils électroniques et une arme à feu. Les autorités ont arrêté quatre personnes pour trafic de drogues, pêche illégale au homard, incendie criminel, menaces, intimidation et extorsion.

Protection du système financier canadien

Dans le cadre de son mandat principal, CANAFE mène un programme de surveillance global fondé sur les risques afin de s'assurer que les 38 000 entreprises remplissent leurs obligations prévues par la Loi et les règlements connexes.

Ces obligations, qui comprennent la mise en place d'un programme de conformité, la vérification de l'identité des clients et la tenue de documents, permettent d'accroître la transparence de certaines activités économiques, ce qui contribue à dissuader les criminels et les terroristes d'utiliser le système financier canadien pour blanchir les produits de leurs crimes, financer des activités terroristes ou contourner des sanctions.

Le respect de la Loi assure également à CANAFE de recevoir les déclarations et l'information dont il a besoin pour produire du renseignement financier exploitable à l'intention des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada et d'alliés internationaux. Les statistiques sur les déclarations d'opérations financières de 2025-2026 figurent à l'annexe A.

Au cours des deux derniers exercices, CANAFE a adopté plus largement une approche de surveillance améliorée fondée sur les risques, allant au-delà de la simple évaluation de la conformité technique à la promotion de la sensibilisation aux risques, de la détermination des risques et de leur atténuation efficace. Dans le cadre de cette transition, le Centre a modifié sa structure opérationnelle, passant d'une configuration régionale à une structure sectorielle, ce qui facilite l'approfondissement de la compréhension des risques et des besoins en matière de conformité propres à chaque secteur d'activité, et ce qui permet une surveillance plus ciblée et spécialisée des entreprises assujetties à la Loi.

En septembre 2025, la **GRC en Ontario** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre de la plus grande enquête à ce jour sur le trafic de drogues sur le Web clandestin. Sept personnes ont été arrêtées et inculpées de diverses infractions liées aux drogues. À la suite de l'enquête, la GRC a saisi 75 kg de stupéfiants divers, notamment de la cocaïne et de la kétamine, 10 000 pilules de médicaments d'ordonnance et en vente libre, des appareils électroniques et du matériel servant à la distribution de drogues.





Secteurs d'activité visés par la Loi

- Comptables
- Mandataires de Sa Majesté
- Notaires de la Colombie-Britannique
- Casinos
- Négociants en métaux précieux et pierres précieuses
- Sociétés d'affacturage
- Entités de financement ou de bail
- Entités financières (notamment les banques, les coopératives de crédit et les caisses populaires)
- Sociétés d'assurance-vie
- Entreprises de services monétaires (notamment les entreprises de véhicules blindés, les entreprises d'encaissement de chèques, les plateformes de sociofinancement, les entreprises de services monétaires étrangères, les fournisseurs de services de paiement, les courtiers en monnaies virtuelles et les fournisseurs de services d'acquéreur en lien avec les guichets automatiques privés)
- Courtiers, administrateurs et prêteurs hypothécaires
- Courtiers et promoteurs immobiliers
- Courtiers en valeurs mobilières
- Assureurs de titres

En 2025-2026, CANAFE a achevé, mis en œuvre et publié un nouveau cadre de surveillance afin de faire progresser son approche solide et fondée sur les risques en matière de surveillance. Le cadre accroît la clarté, la transparence et la cohérence dans la manière dont CANAFE évalue les risques et réalise ses activités de surveillance dans l'ensemble des secteurs, ce qui permet au Centre de se concentrer plus efficacement sur les domaines présentant les risques les plus élevés en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Pour soutenir ce changement, CANAFE a mené des recherches approfondies à l'échelle nationale et internationale en examinant les pratiques exemplaires en matière de surveillance fondée sur les risques dans des territoires comparables et en intégrant cette information dans le processus de conception et de perfectionnement de son modèle de surveillance.

CANAFE a également renforcé les éléments fondamentaux clés de son programme de surveillance afin de soutenir son approche fondée sur les risques. Cela comprenait l'amélioration des questionnaires, des autoattestations, des profils sectoriels et des outils d'évaluation des risques du Centre, dans le but d'accroître la qualité de l'information sur les risques et d'approfondir la compréhension de CANAFE des menaces et des vulnérabilités propres à chaque secteur.

L'un des changements clés dans l'approche fondée sur les risques de CANAFE a été l'adoption d'une vision plus globale à l'égard des entreprises les plus grandes et les plus complexes. Pour les institutions financières ayant une présence importante dans les secteurs des banques, des valeurs mobilières, des fiducies et des prêts, les risques liés au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes ne se limitent pas à une seule entité, à une seule gamme de produits ou à un seul secteur. Grâce à une approche globale de la surveillance, CANAFE est en mesure d'évaluer la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la gouvernance de groupe, les contrôles partagés, les activités entre entités du même groupe, ainsi que la mesure dans laquelle un risque pour une partie d'un groupe d'entreprises peut accroître le risque ailleurs. L'approche a renforcé la capacité de CANAFE à surveiller de grands groupes financiers diversifiés dont les modèles de fonctionnement s'étendent à plusieurs secteurs assujettis à l'obligation de déclaration. Elle a également permis à CANAFE de mieux harmoniser la surveillance propre à chaque entité en fonction de considérations générales relatives aux risques sectoriels et systémiques.



CANAFE s'est également fondé sur l'Évaluation des risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes au Canada 2025 pour axer ses efforts en priorité sur sa surveillance des entreprises, des secteurs d'activité, des produits et des activités présentant un risque élevé de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Cela a permis une utilisation plus ciblée des ressources de surveillance, a contribué à harmoniser les efforts réglementaires en fonction des risques et de l'incidence potentielle, et a renforcé l'orientation de CANAFE sur les priorités générales du Canada en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Lors du dernier exercice, puisque CANAFE a mis l'accent sur les entreprises présentant un risque élevé, le Centre a mené un nombre record d'activités d'évaluation auprès des grandes banques et d'autres entités financières, ainsi qu'auprès du secteur des entreprises de services monétaires, notamment les courtiers en monnaies virtuelles, les plateformes de sociofinancement, les fournisseurs de services de paiement, les entreprises de véhicules blindés et les entreprises de services monétaires traditionnelles. Cette attention portée aux entreprises présentant un risque élevé s'est traduite par un accroissement du nombre de mesures d'application de la loi touchant tous les secteurs d'activité. Nous avons ainsi imposé le plus grand nombre de pénalités administratives pécuniaires dont les montants étaient les plus élevés en un seul exercice. Ces mesures ont marqué un changement important dans les attentes réglementaires de CANAFE, qui vise désormais des contrôles plus rigoureux et efficaces en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

En octobre 2025, CANAFE a imposé une pénalité de 176 millions \$, la plus importante de son histoire, à Xeltox Enterprises Ltd. (exerçant ses activités sous le nom de Cryptomus), une entreprise de services monétaires offrant des services de monnaie virtuelle à des personnes canadiennes. Parmi les infractions constatées par le Centre, l'entreprise avait omis de transmettre des déclarations d'opérations douteuses alors qu'il existait des motifs raisonnables de soupçonner que les opérations étaient liées au trafic de contenu pédopornographique, à la fraude, à des paiements associés à des rançongiciels et au contournement des sanctions.

Tout au long de 2025-2026, CANAFE a utilisé son cadre de surveillance pour orienter ses activités d'évaluation, d'application de la loi et de mobilisation.

Évaluation

En raison de l'adoption par CANAFE d'une approche de surveillance fondée sur les risques, le Centre a élargi la portée de ses activités de surveillance et de contrôle, en intégrant des manières significatives et opportunes d'évaluer la conformité des entreprises. Ces interventions ont élargi la portée et l'efficacité de CANAFE, permettant au Centre de filtrer les entreprises en fonction de leur profil de risque, de leur vulnérabilité aux risques de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, et de leur non-conformité potentielle; d'évaluer les entreprises rapidement; et d'imposer plus tôt des mesures correctives adaptées selon la gravité des lacunes.

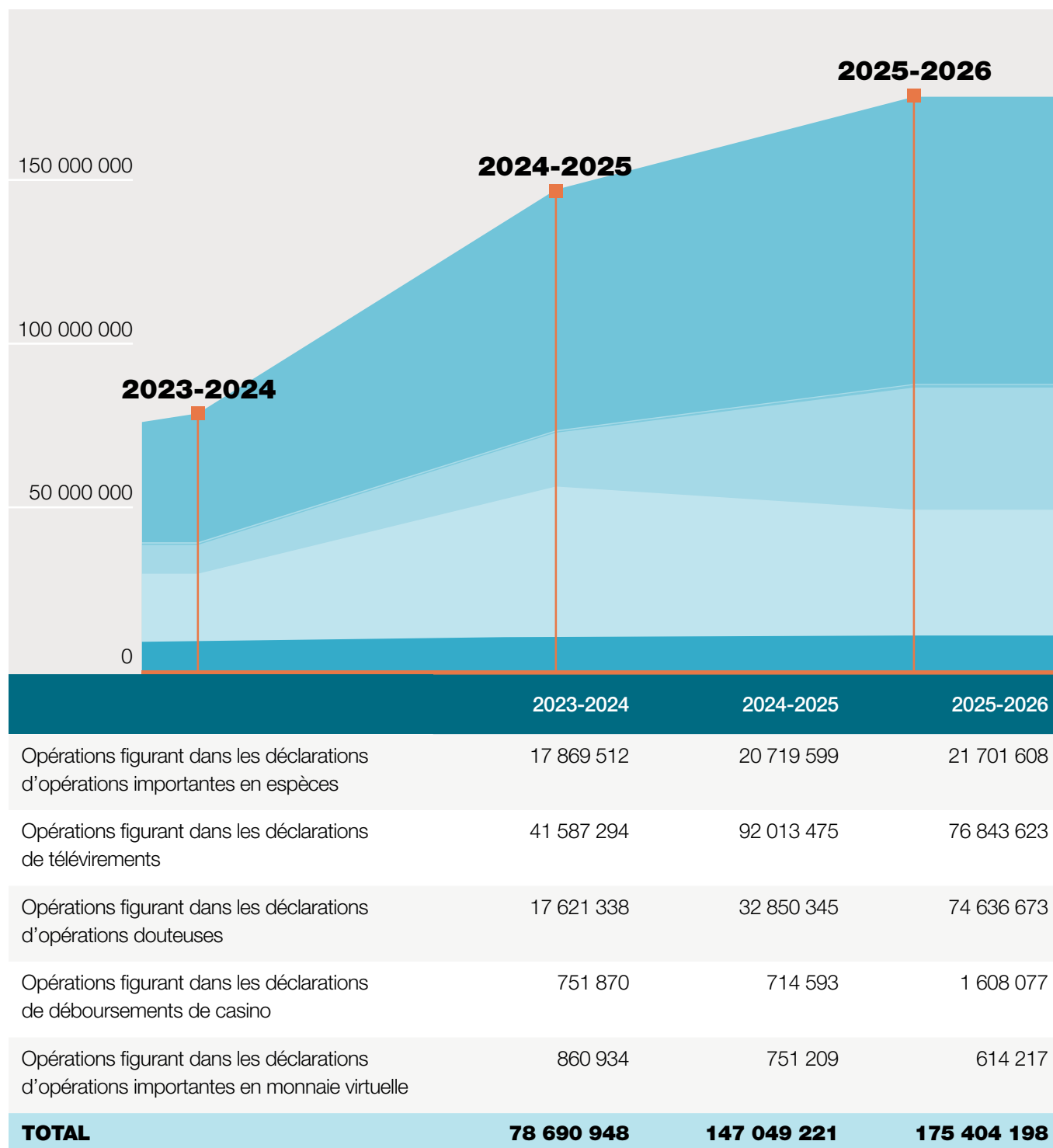
Durant l'exercice 2025-2026, les activités d'évaluation et de surveillance de CANAFE s'harmonisaient avec plusieurs priorités nationales en matière de risques, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'extorsion, le fentanyl illégal et la fraude. Par exemple, dans le cadre de l'évaluation de la conformité générale des courtiers en monnaies virtuelles, le Centre a observé de l'exposition aux marchés noirs liés à l'achat, à la vente et à la distribution de fentanyl illégal. Dans l'ensemble, les activités d'évaluation de CANAFE ont contribué aux efforts nationaux globaux visant à cibler et à atténuer les risques pesant sur la population et le système financier du Canada.

Qualité des données des déclarations d'opérations financières

CANAFE assure le contrôle de la qualité, de l'opportunité et du volume des déclarations d'opérations financières qu'il reçoit des entreprises assujetties à la Loi. Le Centre a investi massivement dans la validation et le contrôle des données des déclarations, ainsi que dans l'amélioration de ses processus opérationnels pour accroître l'efficacité de sa surveillance. En 2025-2026, CANAFE a reçu des entreprises un total de 17 758 142 déclarations d'opérations financières. La baisse du nombre de déclarations d'opérations par rapport aux exercices précédents s'explique par la mise en place d'un nouveau système de déclaration plus efficace, qui permet de regrouper plusieurs opérations dans une même déclaration. Le nombre d'opérations financières déclarées à CANAFE au cours des trois derniers exercices a augmenté de plus de 122 %.

Outre le contrôle continu des données qu'il reçoit en permanence, CANAFE examine et analyse aussi ses fonds de données à la recherche d'écarts, d'anomalies et de tendances dans les déclarations d'opérations financières provenant des entreprises assujetties à la Loi. Une telle analyse soutient l'évaluation des risques de CANAFE et la manière dont le Centre mène ses activités de surveillance dans l'ensemble des secteurs.

Opérations financières déclarées à CANAFE



Activités de surveillance

En 2025-2026, CANAFE a mené 4 874 activités d'évaluation et de surveillance dans l'ensemble des secteurs, notamment des analyses d'autoattestations, des échanges avec des entreprises concernant des autodéclarations volontaires de non-conformité, des envois de questionnaires sur les risques, des examens ciblés et complets, ainsi que des suivis de plans d'action.

Au cours du dernier exercice, CANAFE a traité 812 autoattestations, dont la plupart concernaient des courtiers hypothécaires (222), des courtiers en valeurs mobilières (185) et des entreprises du secteur de l'immobilier (152). CANAFE concentre les autoattestations sur les entreprises proposant des produits et des services à haut risque, sur les entités situées dans des endroits présentant un risque élevé, sur les entreprises d'importance en raison de leur part de marché, ainsi que sur les entités n'ayant aucun antécédent en matière de conformité. Les autoattestations contribuent à renforcer la compréhension de CANAFE des risques et à déterminer les entreprises dont le risque élevé justifie de les soumettre à des activités de surveillance approfondies.

Les entreprises peuvent signaler à CANAFE les cas de non-conformité qu'elles constatent au moyen d'une autodéclaration volontaire de non-conformité. En encourageant un dialogue ouvert et transparent, CANAFE peut travailler avec les entreprises pour traiter rapidement et efficacement les cas de non-conformité qu'elles ont relevés. Le mécanisme contribue également à ce que le Centre reçoive des déclarations qu'il n'aurait peut-être pas reçues autrement, de l'information cruciale pour la production de renseignements financiers exploitables destinés aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada.

Pour 2025-2026, CANAFE a reçu 294 autodéclarations volontaires de non-conformité. Bon nombre de celles-ci concernaient des retards de déclaration en raison d'erreurs humaines ou de problèmes de systèmes, ainsi que la correction de cas de non-conformité antérieurs par des secteurs récemment intégrés. Le Centre a collaboré avec ces entités, notamment en leur fournissant des conseils lorsque cela était nécessaire, afin de s'assurer que les opérations étaient déclarées et que les cas de non-conformité étaient corrigés.

Au cours de l'exercice antérieur, CANAFE a également envoyé 984 questionnaires sur les risques, dont le plus grand nombre concernait les secteurs suivants : courtiers hypothécaires (218), courtiers en valeurs mobilières (215) et domaine immobilier (149). L'évolution de ce questionnaire, qui est passé d'un principal outil de détermination des risques à un instrument d'évaluation, a permis d'améliorer l'information et le suivi au sujet des risques, car il oblige les entreprises à fournir des détails sur leurs risques, leur modèle d'affaires et leurs mesures de conformité. L'information recueillie à l'aide du questionnaire sur les risques a permis à CANAFE d'améliorer sa compréhension des risques et sa capacité à les cerner, ainsi que son approche fondée sur les risques à ces égards, notamment afin de séparer les entreprises qui sont principalement conformes de celles qui présentent des lacunes importantes en matière de conformité, dans le but d'orienter les futures activités de surveillance. Le questionnaire sur les risques a également servi à établir des profils de référence pour les secteurs nouvellement intégrés.

CANAFE réalise de plus longs examens officiels afin d'évaluer la conformité des entreprises qui déclarent un grand nombre d'opérations ou qui courent un risque élevé de présenter des lacunes ou d'être exploitées par des blanchisseurs d'argent ou des financiers du terrorisme. De pair avec sa transition effectuée au cours des derniers exercices pour passer d'une approche axée sur l'audit à une approche axée sur l'évaluation,

En septembre 2025, l'**Alberta Securities Commission** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête au terme de laquelle deux personnes ont chacune été inculpées de sept infractions prévues au *Code criminel*, notamment pour fraude de plus de 5 000 \$ et de blanchiment des produits de la criminalité.

A|S|C
Alberta Securities Commission

CANAFE a réalisé des examens plus complexes, longs et approfondis visant de grandes entreprises dans des secteurs présentant un risque élevé afin de déterminer dans quelle mesure ces dernières s'acquittaient efficacement de leurs obligations en matière de conformité et atténuaient les risques.

Les examens du Centre peuvent prendre la forme d'un examen complet de l'ensemble du programme de conformité d'une entreprise ou d'examens ciblés qui se limitent à un risque ou à une vulnérabilité en particulier ou à un contrôle précis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE mène également des activités de suivi, lorsqu'approprié, afin de déterminer si une entreprise a remédié à ses cas antérieurs de non-conformité. En 2025-2026, CANAFE a effectué 625 demandes d'information et examens ciblés, dont 433 auprès d'entreprises de services monétaires, 129 auprès d'entités financières et 26 auprès de casinos. Le Centre a également réalisé 89 examens complets, dont la plupart concernaient les secteurs suivants : négociants en métaux précieux et pierres précieuses (34), domaine immobilier (29) et courtiers hypothécaires (9).

CANAFE a mis en place un processus de surveillance du respect des engagements pris par les entreprises dans leurs plans d'action élaborés à la suite d'un examen. Le processus prend la forme d'échanges constants avec les entités sur les mesures qu'elles prennent pour renforcer leur programme de conformité et donner suite aux résultats de l'examen. Un point est considéré comme réglé lorsque l'entreprise peut démontrer qu'elle a pris toutes les mesures correctives appropriées. La collaboration continue du Centre avec les entreprises à la suite d'un examen renforce les comportements positifs en matière de conformité et favorise l'atteinte de taux élevés de conformité durant les activités de suivi.

CANAFE évalue également la conformité des entreprises grâce à des réunions de surveillance. Ces réunions entre le Centre et l'équipe de conformité d'une entreprise servent à évaluer le profil de risque de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes de l'entreprise ainsi que l'état de son programme et de ses contrôles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les réunions de surveillance constituent un moyen rapide et efficace de remédier aux cas de non-conformité et peuvent mener à des plans d'action et à des jalons pour remédier aux lacunes et aux manquements constatés. CANAFE tient des réunions de surveillance trimestrielles avec les plus grandes banques du Canada et une importante coopérative de crédit, compte tenu de leur très grande vulnérabilité aux risques de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

En septembre 2025, l'**Unité de lutte contre le crime organisé du Service de police régionale de Halton** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une longue enquête sur un réseau organisé de vol de véhicules commettant leurs méfaits dans la région du Grand Toronto. Le projet Credit a permis d'établir que les accusés exploitaient un réseau sophistiqué de vol de véhicules ainsi qu'un « atelier de démontage », où on récupérait les pièces de véhicules volés, modifiait les numéros d'identification des véhicules (NIV) et commettait des fraudes à l'assurance. À la suite de cette enquête, quatre personnes ont été visées par près de 40 chefs d'accusation criminelle, notamment pour vol de véhicules, fraude et possession de biens obtenus de manière criminelle.



Registre des entreprises de services monétaires

Les entreprises effectuant des opérations de change, traitant des virements de fonds, encaissant ou vendant des mandats ou des chèques de voyage, ou se livrant au commerce de monnaies virtuelles doivent s'inscrire auprès de CANAFE avant d'offrir ces services au public. De plus, elles doivent renouveler leur inscription tous les deux ans. L'inscription auprès de CANAFE ne signifie pas que l'entreprise est approuvée ni qu'elle a obtenu un permis; cela signifie seulement qu'elle a rempli l'obligation prévue par la Loi de s'inscrire auprès de CANAFE.

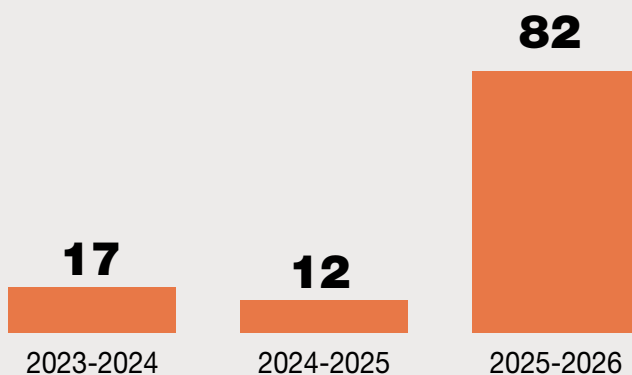
Les personnes reconnues coupables de certaines infractions prévues, entre autres, par la Loi, par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ou par le *Code criminel* ne sont pas autorisées à inscrire une entreprise de services monétaires au Canada. Dans une telle situation, l'inscription est refusée ou révoquée, selon le cas. Les entreprises de services monétaires doivent également répondre dans les délais impartis aux demandes de renseignements de CANAFE, sous peine de voir leur inscription révoquée.

Compte tenu du niveau de vulnérabilité très élevé attribué aux entreprises de services monétaires dans l'Évaluation des risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes au Canada 2025,

CANAFE a consacré d'importantes ressources à l'évaluation et au contrôle de la conformité dans ce secteur au cours de l'exercice passé, en particulier en ce qui concerne les fournisseurs de services d'actifs virtuels. Plus de 55 % de l'ensemble des activités d'évaluation du Centre ont porté sur des entreprises de services monétaires, notamment des examens complets d'entreprises de services monétaires d'importance et plutôt traditionnelles; des évaluations ciblées de plateformes de sociofinancement et de fournisseurs de services de paiement; et des demandes de renseignements concernant des fournisseurs de services d'actifs virtuels présentant un risque élevé.



Nombre de révocations de l'inscription d'entreprises de services monétaires



En octobre 2025, le **Service de police régionale de Halton** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une longue enquête sur la traite de personnes. On a affirmé qu'au cours des 18 mois précédents, l'accusé aurait orchestré l'exploitation sexuelle d'une femme adulte à l'échelle de la région du Grand Toronto pour en tirer un gain financier. À la suite de l'enquête, une personne a été inculpée pour diverses infractions, notamment pour proxénétisme et blanchiment des produits de la criminalité.



À la suite de ses activités d'évaluation, CANAFE a pris des mesures fermes à l'encontre des cas de non-respect de la Loi, notamment en ce qui a trait aux activités illicites liées aux cryptomonnaies partout au Canada. En 2025-2026, le Centre a révoqué l'inscription de 82 entreprises de services monétaires, contre douze lors de l'exercice précédent. Afin d'améliorer la transparence et d'aider d'autres secteurs d'activité dans leurs évaluations des risques, CANAFE publie les noms des entreprises de services monétaires dont il a révoqué l'inscription.

Durant l'exercice 2025-2026, CANAFE a également imposé des pénalités administratives pécuniaires à neuf entreprises de services monétaires, pour un montant total de plus de 198 millions \$, en raison de diverses infractions, notamment des lacunes dans leur programme de conformité, l'omission de s'inscrire auprès de CANAFE et le fait de ne pas avoir déclaré des opérations importantes en monnaie virtuelle.

En juillet 2025, le Centre a imposé une pénalité administrative pécuniaire de 19 552 000 \$ à Peken Global Limited (faisant également affaire sous le nom de KuCoin), une entreprise de services monétaires étrangère exerçant ses activités au Canada, pour ne pas s'être inscrite auprès de CANAFE, pour ne pas avoir déclaré des opérations importantes en monnaie virtuelle à 2 952 reprises et pour ne pas avoir déclaré des opérations douteuses à 33 reprises, certaines étant notamment liées à des marchés de l'internet clandestin, à des sites de jeux d'argent suspects et à des activités illégales.

Au cours du dernier exercice, CANAFE a également communiqué à des organismes d'application de la loi 28 cas de non-conformité concernant des entreprises de services monétaires, avec de l'information pouvant être pertinente pour des enquêtes ou des poursuites criminelles pour non-respect de la Loi.

En septembre 2025, l'Équipe d'enquête sur le blanchiment d'argent de la GRC a saisi plus de 56 millions \$ en cryptomonnaie, la plus importante saisie de cryptomonnaie de l'histoire du Canada. L'enquête a révélé qu'une entreprise impliquée ne s'était pas inscrite auprès de CANAFE en tant qu'entreprise de services monétaires. Les forces de l'ordre canadiennes ont ensuite démantelé la plateforme d'échange de cryptomonnaie.

Au total, 1 401 nouvelles entreprises de services monétaires se sont inscrites auprès de CANAFE en 2025-2026 et 625 inscriptions ont été renouvelées. Par ailleurs, le Centre a refusé 23 nouvelles inscriptions, 91 entreprises ont mis fin à leur inscription et 605 inscriptions ont expiré (ce qui comprend celles d'entreprises de services monétaires qui ont expiré, puis qui ont été renouvelées par la suite). Au 31 mars 2026, 3 396 entreprises de services monétaires étaient inscrites auprès du Centre (contre 2 778 lors de l'exercice précédent).

En octobre 2025, l'**Équipe intégrée de la police des marchés financiers de la Police fédérale de la GRC dans la région du Nord-Ouest à Calgary** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE. On soupçonnait le président d'une ancienne entreprise établie à Edmonton d'avoir détourné plus de 10 millions \$ de fonds d'investisseurs, dont une partie avait été transférée vers des plateformes d'échange de cryptomonnaies. La GRC a inculpé l'accusé de fraude et de blanchiment des produits de la criminalité.



Application de la loi

CANAFE s'est engagé à collaborer avec les entreprises pour les aider à comprendre et à remplir leurs obligations. Toutefois, le Centre est également prêt à prendre des mesures fermes lorsque cela est nécessaire pour s'assurer que les entreprises prennent leurs responsabilités au sérieux. Cela inclut l'imposition de pénalités administratives pécuniaires lorsque cela est justifié et la communication des cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi.

Afin de protéger la population et les entreprises du Canada, CANAFE a intensifié ses mesures d'application de la loi pour s'assurer que les entreprises remplissent leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces obligations contribuent à dissuader les criminels et les terroristes d'utiliser le système financier canadien pour blanchir le produit de leurs crimes, financer des activités terroristes ou contourner des sanctions. Elles garantissent également que CANAFE reçoive les renseignements dont il a besoin pour produire du renseignement financier exploitable en soutien aux enquêtes menées par les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada, ainsi que par ses alliés internationaux.

Selon le Service canadien de renseignements criminels, plus de 4 000 groupes criminels organisés exercent leurs activités à l'échelle du Canada. Un certain nombre de ces groupes représentent une menace importante en raison de leurs réseaux bien établis et de leur implication dans de nombreux types d'activités criminelles, qui génèrent toutes des milliards de dollars de profits chaque année. Leur quête de profits, que ce soit au moyen de l'extorsion, de la fraude ou du trafic de drogues, menace la population et les communautés du Canada.

Le crime organisé menace également les entreprises canadiennes. Selon une enquête réalisée par KPMG en mars 2026, 80 % des entreprises canadiennes interrogées ont déclaré avoir perdu entre 1 % et 5 % de leurs bénéfices en raison d'attaques frauduleuses réalisées au moyen de l'IA.

Pour tirer profit de leurs crimes commis à l'encontre de la population et des entreprises du Canada, et pour étendre leurs infrastructures et réseaux illicites, les groupes criminels organisés doivent blanchir leurs produits à l'aide du système financier canadien, souvent en ciblant des secteurs d'activité vulnérables.

Autre que la menace à l'encontre de la population et des entreprises du Canada, le blanchiment d'argent sape l'intégrité du système financier canadien et il nuit à l'économie légitime du pays dont dépendent les entreprises canadiennes en faussant les prix sur le marché, en créant une concurrence déloyale et en nuisant à la réputation de notre secteur financier. De manière générale, le blanchiment d'argent favorise la corruption et conduit à l'érosion des institutions publiques et de la primauté du droit, à une baisse des recettes publiques et à une perte de crédibilité au niveau international.

Les terroristes et ceux qui les soutiennent cherchent également à exploiter le système financier canadien pour faciliter leurs activités dévastatrices. Qu'il s'agisse de personnes versant dans l'extrémisme violent à caractère idéologique au Canada, de voyageurs extrémistes ou de groupes terroristes internationaux, CANAFE a vu comment ils déplacent leurs fonds pour faciliter leurs activités terroristes.

On observe également une association de plus en plus étroite entre le terrorisme et le crime organisé transnational, créant ainsi un lien d'intérêt mutuel. Les terroristes se reposent sur le crime organisé pour obtenir un soutien logistique et financer leurs activités par l'extorsion, l'enlèvement contre rançon et d'autres activités illégales. L'année dernière, le Canada a inscrit plusieurs groupes du crime organisé transnational sur la liste des entités terroristes en raison de leur implication dans des activités liées au terrorisme.

En remplissant leurs obligations prévues par la Loi, les entreprises jouent un rôle crucial en soutenant le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et en protégeant la population du Canada.

En décembre 2025, l'**Agence des services frontaliers du Canada** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête concernant un propriétaire d'entreprise ontarien à qui l'on a infligé une amende de 36,9 millions \$ pour avoir omis de déclarer l'exportation de plus de 2 300 véhicules d'occasion depuis le Canada.



Agence des services
frontaliers du Canada

Pénalités administratives pécuniaires

En 2008, CANAFE a reçu l'autorisation d'imposer des pénalités administratives pécuniaires aux entreprises qui ne se conforment pas à la Loi. Selon cette dernière, les pénalités visent principalement à modifier le comportement non conforme des entreprises. Le programme de pénalités administratives pécuniaires du Centre assure une réponse mesurée et proportionnée aux cas de non-conformité.

La Loi et les règlements connexes établissent des fourchettes de pénalités précises pour chaque violation. Le montant des pénalités est calculé à l'intérieur de ces fourchettes en fonction de la politique sur les pénalités administratives pécuniaires de CANAFE. La politique décrit de manière claire et transparente la méthode que CANAFE utilise pour calculer les pénalités en cas de non-respect de la Loi et des règlements connexes.

En 2025-2026, CANAFE a remis 35 procès-verbaux, soit une hausse de 52 % par rapport à l'exercice précédent, pour une somme totale de plus de 247 millions \$, ce qui représente de loin le montant le plus élevé de l'histoire de CANAFE. Les secteurs s'étant vu imposer le plus de pénalités au cours du dernier exercice ont été ceux des entités financières (12), des entreprises de services monétaires (8), des casinos (5) et de l'immobilier (5).

En novembre 2025, CANAFE a infligé une pénalité administrative pécuniaire de 536 853,35 \$ à MP Technology Services Ltd., une filiale de MoonPay Inc., une entreprise de services monétaires étrangère exerçant ses activités au

Canada. L'entité a commis quatre violations, notamment pour ne pas avoir déclaré des opérations douteuses présentant un lien direct ou indirect avec des marchés de l'internet clandestin, des entités sanctionnées et du contenu pédopornographique.

Pénalités administratives pécuniaires

	Nombre	Montant
2025-2026	35	247 millions \$
2024-2025	23	25 millions \$
2023-2024	12	26 millions \$
2022-2023	6	1 million \$
2021-2022	15	3,5 millions \$

Avec l'adoption de la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada* en mars 2026, le gouvernement du Canada a augmenté jusqu'à 40 fois le montant des pénalités que CANAFE peut imposer. Cette loi confère également au Centre le pouvoir de remettre des ordres de conformité aux entreprises qui ne remédient pas à leurs violations. Le non-respect de ces ordres peut entraîner une pénalité pouvant atteindre 30 millions \$ ou 3 % des recettes globales d'une entreprise. CANAFE renforce son cadre relatif aux pénalités administratives pécuniaires afin de mettre en œuvre ces changements importants.

En novembre 2025, l'**Alberta Securities Commission** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête où une personne aurait présenté de manière trompeuse sa situation financière et ses succès en tant que cambiste afin d'obtenir de l'argent d'investisseurs. Les fonds n'ont jamais été restitués aux investisseurs. À la suite de l'enquête, une personne a été inculpée de six infractions au *Code criminel*, notamment pour fraude et utilisation d'un document falsifié.

A|S|C
Alberta Securities Commission

Communications de cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi

En vertu de la Loi, CANAFE peut signaler les cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi en vue d'éventuelles enquêtes criminelles lorsque ces cas sont de grande ampleur ou lorsqu'il est peu probable que la conformité soit respectée dans l'immédiat ou par la suite. En 2025-2026, le Centre a signalé 31 cas de ce type, dont 28 impliquaient des entreprises de services monétaires.

Communications de cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi

	Nombre
2025-2026	31
2024-2025	32
2023-2024	14
2022-2023	10
2021-2022	7

En juin 2025, la contribution de CANAFE a été soulignée pour une enquête menée par l'Équipe intégrée d'enquête sur le blanchiment d'argent de la Police fédérale de la GRC dans la région du Nord-Ouest. Deux personnes, qui détenaient et exploitaient une entreprise de services monétaires, auraient fraudé plusieurs institutions financières en transférant plus de 40 millions \$ au Canada depuis les Émirats arabes unis par l'entremise d'un réseau complexe de sociétés fictives et de comptes bancaires de tiers. À la suite de l'enquête, les autorités ont porté 29 chefs d'accusation contre deux personnes et une entreprise pour blanchiment d'argent, fraude et nombreuses infractions prévues par la Loi, notamment pour avoir fourni de la fausse information à CANAFE, remis un faux rapport de conformité à CANAFE, omis d'assurer une tenue de documents adéquate et omis de vérifier l'identité de clients.

Mobilisation

CANAFE collabore énormément avec les entreprises et leurs associations pour les aider à comprendre et à remplir leurs obligations prévues par la Loi et les règlements. Le Centre concentre ses efforts de mobilisation sur les secteurs

nouvellement intégrés au régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, ainsi que sur les modifications apportées à la Loi et aux règlements. Depuis 2025-2026, les services d'acquéreur en lien avec les guichets automatiques privés, les entreprises d'encaissement de chèques, les affactureurs, les entités de financement ou de bail, et les assureurs de titres sont visés par la Loi et les règlements connexes.

Directives opportunes, ciblées et approfondies

- Nous avons mené 17 initiatives de directives ciblées, en cherchant principalement à aider les nouveaux secteurs d'activité à s'acquitter de leurs obligations, notamment ceux des administrateurs, courtiers et prêteurs hypothécaires; des services de véhicules blindés; des entreprises d'encaissement de chèques; des sociétés d'affacturation; des entreprises de financement et de bail; des assureurs de titres; et des services d'acquéreur en lien avec les guichets automatiques.
- Nous avons produit de nombreux webinaires éducatifs pour aider les entreprises à connaître CANAFE et leurs obligations légales, notamment en ce qui a trait aux bénéficiaires effectifs, à la déclaration d'opérations douteuses, au contournement des sanctions et à la lutte contre le financement lié au fentanyl illégal.
- Nous avons publié des directives et un nouveau formulaire afin de faciliter la déclaration à CANAFE des biens appartenant à une personne ou à une entité inscrite.
- Nous avons élaboré des directives sur l'échange de renseignements entre entités déclarantes et un modèle de code de pratique, en consultation avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.
- Nous avons préparé des directives pour aider les entreprises à consulter le registre des bénéficiaires effectifs de Corporations Canada, ainsi qu'à repérer et à signaler les divergences concernant les bénéficiaires effectifs.
- Nous avons rédigé des directives pour les agents et les courtiers immobiliers indiquant dans quels contextes il faut vérifier l'identité des parties non représentées et quels documents il faut conserver.
- Nous avons publié une directive sur le recours à un mandataire pour vérifier l'identité d'une entité.

Sensibilisation

- Nous avons organisé et animé des Journées de l'industrie en octobre 2025 et en mars 2026 à l'intention de plus de 7 600 représentants et parties prenantes des secteurs d'activité, Journées qui portaient sur des questions réglementaires clés, notamment la déclaration d'opérations douteuses et la nécessité de signaler les divergences concernant les bénéficiaires effectifs, ainsi que sur les priorités nationales générales, comme le suivi de la piste de l'argent pour lutter contre l'extorsion et le fentanyl illégal, et la mise en œuvre de la directive ministérielle relative à la République islamique d'Iran.
- Nous avons assisté aux réunions trimestrielles du groupe de travail public-privé de la surveillance, un forum clé de collaboration entre les partenaires des secteurs public et privé sur des sujets importants, notamment les directives relatives aux changements réglementaires, les pratiques exemplaires sectorielles pour l'application des mesures législatives et réglementaires, et les risques émergents liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et au contournement des sanctions.
- Nous avons rencontré et consulté des dizaines d'entreprises, de manière individuelle et dans le cadre de réunions ponctuelles du groupe de travail public-privé de la surveillance, au sujet de diverses questions et priorités législatives, réglementaires et opérationnelles.
- Nous avons participé à 68 réunions avec des associations de tous les secteurs d'activité sur les changements législatifs et réglementaires, sur les priorités et le modèle de surveillance de CANAFE, ainsi que sur des questions propres à chaque secteur.

- Nous avons pris part à 105 activités de mobilisation individuelles et intersectorielles avec des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux à l'échelle du Canada afin de soutenir la coordination de la surveillance, l'échange de renseignements et le fonctionnement efficace du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Réponses aux demandes de renseignements

- Nous avons répondu à 21 958 demandes de renseignements, dont 5 228 par téléphone, provenant du public et d'entreprises de tous les secteurs de déclaration.
- Les questions portaient principalement sur l'accès aux systèmes de déclaration, l'inscription des entreprises de services monétaires et les obligations de déclaration.

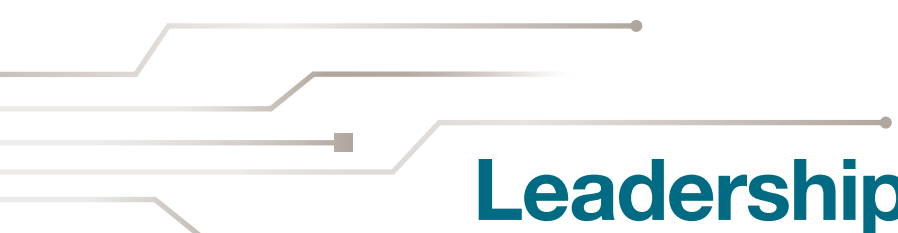
Protocoles d'entente

- Nous avons signé des protocoles d'entente avec les comptables professionnels agréés (CPA) de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, établissant un cadre pour l'échange de renseignements et la sensibilisation afin de garantir que les CPA connaissent et remplissent leurs obligations prévues par la Loi.
- Nous avons conclu un protocole d'entente avec l'Alberta Securities Commission, permettant l'échange de renseignements de surveillance entre les deux organismes de réglementation afin de faciliter l'exécution de leurs mandats respectifs.

En décembre 2025, la **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête visant une entreprise individuelle ontarienne prétendant faire de la gestion d'actifs. Le groupe aurait promis que les fonds de 28 investisseurs seraient placés dans des comptes de négociation individuels. Or, ceux-ci ont plutôt été acheminés vers des comptes personnels et de tiers sans lien. À la suite de l'enquête, trois personnes ont été inculpées pour fraude de plus de 5 000 \$ et possession de produits de la criminalité.

CVMO

Commission des
valeurs mobilières
de l'Ontario



Leadership mondial

CANAFE collabore avec ses alliés et ses partenaires à un effort mondial de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et le contournement des sanctions au niveau international. À titre de Centre reconnu pour son expertise et sa contribution à l'échelle planétaire, CANAFE est régulièrement appelé à mener des conférences mondiales et à participer à des projets de recherche, à de la formation et à des initiatives bilatérales et multilatérales de renforcement des capacités au niveau international.

Reconnaissant la nature transnationale du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, CANAFE coopère avec des URF étrangères pour protéger la population et les entreprises canadiennes, ainsi que l'intégrité du système financier du Canada. Grâce à plus de 110 ententes bilatérales, le Centre peut communiquer de l'information financière à des URF du monde entier lorsque certains critères sont remplis. Les URF étrangères sont également en mesure de communiquer de l'information à CANAFE, ce qui renforce la capacité d'analyse des opérations financières internationales du Centre.

En 2025-2026, CANAFE a transmis 225 communications de renseignements financiers distinctes à des URF étrangères en réponse à des demandes de renseignements et à d'autres éléments déclencheurs, comme des divulgations de renseignements transmis volontairement ou des déclarations d'opérations douteuses. Les communications de renseignements du Centre aux URF étrangères contenaient 85 869 déclarations d'opérations, qui comprenaient un total de 234 420 opérations financières. Les communications identifiaient 859 sujets. Pour sa part, CANAFE a envoyé 206 demandes à des URF étrangères en vue d'obtenir de l'information supplémentaire afin d'approfondir sa propre analyse.

Au cours des derniers exercices, CANAFE a mis au point un sondage pour évaluer le niveau de satisfaction des partenaires internationaux à l'égard du renseignement financier du Centre. En 2025-2026, le sondage a été réalisé auprès de 29 URF étrangères qui avaient reçu au moins deux communications de renseignements financiers au cours de l'exercice précédent. Les résultats du sondage montraient que plus de 95 % des répondants se sont déclarés satisfaits des communications de CANAFE, et que plus de 94 % des répondants ont indiqué que le renseignement financier du Centre contenait de l'information inconnue auparavant.

Au cours du dernier exercice, dans le cadre des engagements continus pris par le gouvernement du Canada pour lutter contre la crise des surdoses, CANAFE a travaillé étroitement avec le FinCEN des États-Unis et l'Unidad de Inteligencia Financiera du Mexique dans le cadre du groupe de travail sur le financement illicite du Dialogue nord-américain sur les drogues. Les membres du groupe ont organisé plusieurs échanges et ont collaboré en vue de soutenir des enquêtes d'application de la loi à l'échelle de l'Amérique du Nord. Dans le cadre de ces interactions, CANAFE a échangé avec ses homologues nord-américains dans le cadre de plus de 20 communications de renseignements financiers liées aux opioïdes synthétiques illicites. Le Centre s'est également joint au FinCEN et à l'Unidad de Inteligencia Financiera pour une présentation conjointe lors de la neuvième réunion du Dialogue nord-américain sur les drogues, qui s'est tenue en janvier 2026 au Canada.

En septembre 2025, CANAFE et le FinCEN ont coorganisé, à Washington D.C., le deuxième symposium annuel sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ce dernier a réuni de hauts responsables des URF du Canada et des États-Unis, des membres d'organismes d'application de la loi, des dirigeants du secteur financier et des représentants de l'Australie et du Royaume-Uni dans le but de collaborer à perturber les activités financières illicites associées aux principales menaces pour la sécurité en Amérique du Nord. Les discussions ont notamment porté sur la lutte contre le trafic d'opioïdes synthétiques, le financement des activités terroristes soutenues par l'Iran, les systèmes bancaires clandestins et les transactions immobilières liées aux réseaux criminels chinois, ainsi que sur les tendances et les typologies relatives à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

CANAFE est un membre actif du groupe de travail sur le crime organisé transnational, lancé à l'été 2025 et coprésidé par le FinCEN et l'Unidad de Inteligencia Financiera du Mexique. Ce groupe favorise la collaboration entre les URF du monde entier afin de lutter contre le crime transnational par l'échange de renseignements, le soutien opérationnel et des initiatives stratégiques. Parmi les thèmes clés abordés figurent la corruption, les blanchisseurs d'argent professionnels et leurs réseaux, les sources de revenus de remplacement et l'utilisation des technologies financières émergentes.

En janvier 2026, dans le cadre d'une réunion d'une journée visant à faire progresser le dialogue stratégique sur la sécurité entre le Canada et le Mexique, CANAFE a présenté un exposé sur la valeur du renseignement financier et de la coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé transnational. Le dialogue stratégique sur la sécurité entre le Canada et le Mexique vise à renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays sur un éventail de priorités communes en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne le trafic d'armes à feu et de drogues illégales, le crime organisé transnational, le blanchiment d'argent, la cybersécurité et la gestion des urgences. CANAFE continue de respecter et de soutenir les engagements concrets pris dans le cadre du dialogue, lancé en septembre 2025 en soutien au partenariat stratégique global du premier ministre avec le Mexique.

À la suite de l'invasion illégale et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie en 2022, CANAFE a collaboré avec les partenaires du Groupe des cinq et les alliés de l'Europe de l'ouest du Canada pour créer le groupe de travail d'URF sur le financement illicite et les sanctions liées à la Russie.

En décembre 2025, le **Service de police de Toronto** et l'**Équipe intégrée de la sécurité nationale de la Police fédérale de la région du Centre de la GRC** ont souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre de deux enquêtes distinctes, mais coordonnées. Au cours de l'enquête du Service de police de Toronto, baptisée le projet Neapolitan, trois personnes ont été inculpées pour 79 infractions liées à l'extrémisme motivé par la haine. Les enquêteurs du Service de police de Toronto ont également mis au jour des liens avec le terrorisme, ce qui a donné lieu à une enquête distincte, mais parallèle, menée par la GRC. Cela a conduit la GRC à porter des accusations liées au terrorisme, notamment pour financement des activités terroristes, contre une personne.





Au cours du dernier exercice, les membres ont poursuivi leur travail, dans les limites de leurs champs de compétence respectifs, pour accroître considérablement l'échange de renseignements financiers tactiques et concevoir une base de connaissances commune grâce à la diffusion de renseignements stratégiques sur différents sujets connexes. Pour sa part, CANAFE a transmis 16 communications de renseignements distinctes à des destinataires au Canada et dans des territoires étrangers, qui étaient principalement axées sur de possibles biens détenus par des personnes ou des entités sanctionnées au Canada et sur des enquêtes concernant l'exportation illégale de biens à double usage à partir du Canada ou transitant par celui-ci pour des utilisateurs finaux soupçonnés d'être russes, en vue de soutenir l'effort de guerre illégal de la Russie.

En juin 2025, la GRC a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête au cours de laquelle un homme d'affaires canadien a été arrêté pour avoir prétendument enfreint des sanctions canadiennes interdisant l'exportation et le commerce de technologies vers la Russie. À l'issue d'une enquête de trois ans, la personne fait l'objet de nombreuses accusations de contournement des sanctions prévues par la *Loi sur les mesures économiques spéciales* et le *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie*.

Tout au long de 2025-2026, CANAFE a continué de collaborer avec ses partenaires internationaux au sein du Groupe de travail de lutte contre le financement des activités terroristes. Le groupe de travail représente une coalition mondiale d'URF déterminées à perturber l'aide financière internationale offerte aux groupes terroristes soutenus par l'Iran grâce à l'échange de renseignements financiers, au renforcement des partenariats transfrontaliers et au soutien aux enquêtes menées par les organismes d'application de la loi nationaux, dans les limites de leurs champs de compétence respectifs. Au cours du dernier exercice, CANAFE a produit quatre communications de renseignements distinctes liées aux travaux du Groupe de travail de lutte contre le financement des activités terroristes.

En novembre 2025, l'ancienne directrice et PDG de CANAFE a fait une présentation lors de la réunion des ministres de l'Intérieur et de la Sécurité du G7 à Ottawa, dans le cadre de la présidence canadienne du G7, sur les développements récents en matière de suivi des flux financiers illicites,

notamment en ce qui concerne le trafic de migrants. Cette intervention a alimenté une discussion sur la manière de tirer parti du renseignement financier grâce à des solutions innovantes et sur les prochaines étapes visant à faire progresser la coordination sur les plans du renseignement financier et de l'échange de renseignements afin de cibler avec une efficacité accrue les personnes impliquées dans le trafic international de migrants.

CANAFE est un membre actif du Groupe Egmont, qui se compose de plus de 180 URF de partout dans le monde. Dans le cadre de sa contribution au groupe, le Centre a mené de nombreux projets, ou a participé à différents projets, notamment pour l'élaboration de typologies et de politiques. En outre, CANAFE a fourni une assistance technique, dispensé des formations et organisé des échanges de connaissances avec diverses URF membres du Groupe Egmont sur une variété de sujets d'intérêt.

La précédente directrice et PDG de CANAFE a terminé avec succès son deuxième mandat comme présidente du groupe de travail sur l'échange de renseignements d'Egmont et membre du comité Egmont en juillet 2025. Le groupe cherche à améliorer la coopération et l'échange de renseignements entre les URF en cernant les nouvelles tendances et méthodes relatives au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, en échangeant des pratiques exemplaires et de l'expertise entre les URF, et en cherchant des moyens nouveaux et innovants de produire et de communiquer du renseignement financier. Durant les quatre années pendant lesquelles l'ancienne directrice a occupé la présidence du groupe de travail sur l'échange de renseignements d'Egmont, ce dernier a mené à bien 25 projets qui fournissent aux URF du monde entier des outils pratiques et efficaces dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et le contournement des sanctions. Le groupe de travail a également renforcé ses relations avec d'autres groupes de travail d'Egmont au moyen de séances conjointes, ainsi qu'avec des partenaires stratégiques, comme le Groupe d'action financière (GAFI), INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Fonds monétaire international, grâce à onze projets conjoints. Outre son travail lié au groupe de travail sur l'échange de renseignements d'Egmont, l'ancienne directrice et PDG de CANAFE a mené à bien la mise en œuvre du projet sur l'indépendance et l'autonomie opérationnelles des URF.

L'ancienne directrice et PDG de CANAFE a aussi créé la série des femmes à la tête d'URF comme forum permettant aux membres d'échanger leurs points de vue sur les défis liés au fait d'être une femme dirigeante, en particulier dans un contexte international, et de célébrer leurs succès. Cette série offre un système de soutien accessible aux femmes dirigeant des URF afin de favoriser la collaboration et un dialogue productif et pertinent. En 2025-2026, la précédente directrice de CANAFE a organisé et animé trois événements pour les femmes à la tête d'URF, dont deux ont coïncidé avec les réunions d'Egmont au Luxembourg et en Tanzanie, et le dernier, tenu de manière virtuelle, a permis de célébrer la Journée internationale des femmes, avec la participation des chefs des URF du Nigeria et de la Suède, ainsi que de la présidente du GAFI.

CANAFE fait également partie de la délégation canadienne auprès du GAFI, un organisme international chargé d'établir des normes et de promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En 2025-2026, le Centre a contribué aux examens pour huit évaluations mutuelles et rapports de suivi. CANAFE a également apporté son soutien complet tout au long de l'exercice dans le cadre de l'évaluation mutuelle du GAFI portant sur le régime canadien général de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Au cours du dernier exercice, CANAFE a contribué à de nombreuses initiatives du GAFI en matière de politiques et de recherche, notamment sur les actifs virtuels, le recouvrement d'actifs, les bénéficiaires effectifs et d'autres enjeux émergents, afin de renforcer les efforts internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le Centre a également été membre de l'équipe œuvrant sur des projets du groupe de travail sur les risques, les tendances et les méthodes du GAFI qui traitaient de la cryptomonnaie stable, des portefeuilles non hébergés, ainsi que de la fraude facilitée par la cybertechnologie. En reconnaissance de l'expertise du Canada, un représentant de CANAFE a été choisi pour coprésider le groupe de travail sur les risques, les tendances et les méthodes pour les deux prochaines années, dans le but de faire progresser la connaissance de la communauté internationale en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

CANAFE a d'ailleurs continué de soutenir les efforts internationaux du Canada pour améliorer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans le monde entier, en contribuant activement et de manière soutenue aux travaux d'organismes régionaux semblables au GAFI, notamment le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique (GAP) sur le blanchiment d'argent.

En février 2026, l'**Équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC** à Toronto a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une enquête sur une fraude au placement hypothécaire consorcial. Cette enquête pluriannuelle a révélé que près de 800 investisseurs avaient été floués. Deux personnes ont été accusées de fraude et ont été condamnées chacune à verser 12,2 millions \$ à titre de dédommagement.



Engagements internationaux de CANAFE en bref



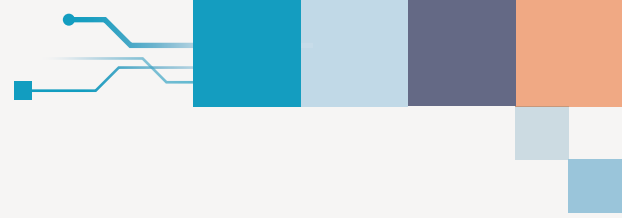
International Financial Action Strike Team (IFAST)

- CANAFE est membre de l'IFAST avec ses URF partenaires du Groupe des cinq.
- L'IFAST a été créée en vue d'approfondir l'utilisation du renseignement financier pour lutter contre les crimes financiers prioritaires en réunissant des experts pour discuter de dossiers opérationnels particuliers et proposer des approches opérationnelles coordonnées.
- Des réunions ont régulièrement lieu pour soutenir les efforts relatifs au renseignement financier tactique afin de contribuer à des enquêtes cruciales sur le blanchiment d'argent.
- On a produit deux communications de renseignements financiers pour soutenir les efforts de l'IFAST.



Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

- On a présenté deux exposés lors du lancement de l'initiative mondiale Financial Institutions Against Drugs de l'ONUDC à Vienne, en Autriche, auxquels ont participé 59 pays : l'un sur la contribution de CANAFE à la lutte contre le trafic des opioïdes synthétiques grâce au renseignement financier, et l'autre, réalisé conjointement avec la CIBC, sur le projet Guardian comme un modèle de partenariat public-privé pour lutter contre les opioïdes synthétiques à l'échelle internationale.
- On s'est joint au ministère des Finances Canada lors de réunions avec la division de la prévention du terrorisme de l'ONUDC en mai et novembre 2025 afin de discuter de soutien au renforcement des capacités et d'assistance technique dans le cadre des projets de l'ONUDC.
- On a contribué au projet conjoint mené par Affaires mondiales Canada et l'ONUDC sur la lutte contre le financement international des marchés des drogues synthétiques, dans le cadre de la stratégie de l'ONUDC sur les drogues synthétiques, lancée en mars 2026, qui vise à perturber la chaîne d'approvisionnement des opioïdes synthétiques à l'échelle mondiale.



Partenariat public-privé en matière de renseignement financier d'Europol

- On a corédigé un bulletin sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui aide les URF du monde entier à reconnaître les opérations financières soupçonnées d'être liées à ces crimes et au blanchiment des fonds qui y sont associés.
- On a coorganisé cinq séries de présentations animées par des experts afin de sensibiliser et d'informer au sujet du commerce illicite d'espèces sauvages et, plus largement, des crimes environnementaux les membres de la communauté du partenariat public-privé en matière de renseignement financier d'Europol.
- On a coorganisé un atelier, dans le cadre du partenariat public-privé en matière de renseignement financier d'Europol, lors de la réunion plénière du Groupe Egmont en décembre 2025, citant le crime environnemental comme source de revenus pour les organisations criminelles.



Forum international de surveillance

- La présidence du Forum international de surveillance a été assurée en 2025-2026.
- On a organisé et dirigé deux événements du forum, en aidant à orienter le travail du groupe et à échanger de l'information et des pratiques exemplaires avec les partenaires du Groupe des cinq au sujet des activités et du programme de conformité.



Joint Chiefs of Global Tax Enforcement

- Les autorités chargées de l'application des lois fiscales de l'Australie, du Canada, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis ont créé le groupe afin de renforcer la collaboration dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité fiscale au niveau international.
- En collaboration avec les URF de chaque pays, CANAFE a participé au cyberdéfi de 2025, qui a permis de mettre au jour des dizaines de pistes, avec un accent particulier sur les cryptoactifs, sur lesquelles les autorités fiscales et les organismes d'application de la loi pourront faire enquête.
- On a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires internationaux pour partager des renseignements, affiner les processus et les approches en matière d'enquête, et renforcer la coordination transfrontalière.
- On a participé activement au Partenariat canadien des finances (PCF), dirigé par l'Agence du revenu du Canada, un partenariat public-privé national réunissant les principales institutions financières du Canada, l'Association des banquiers canadiens et CANAFE, qui collabore et échange de l'information stratégique pour lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent.
- On a participé aux réunions régulières du PCF et on a coanimé un atelier sur les indicateurs de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale avec l'Agence du revenu du Canada.



Sensibilisation au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et au contournement des sanctions

CANAFE produit du renseignement stratégique précieux pour la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et le contournement des sanctions. Grâce à des recherches et à des techniques d'analyse, le Centre est en mesure de déceler les caractéristiques, les tendances et les tactiques émergentes utilisées par les criminels pour blanchir de l'argent, financer des activités terroristes et contourner des sanctions.

Les activités de renseignement stratégique de CANAFE visent à informer la communauté de la sécurité et du renseignement du Canada, les partenaires du régime et les décideurs politiques, les entreprises, la population canadienne et les homologues internationaux du Centre au sujet de la nature et de l'étendue du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et du contournement des sanctions au Canada et ailleurs dans le monde. CANAFE produit également du renseignement financier stratégique pertinent en ce qui a trait aux menaces à la sécurité du Canada.

Au cours du dernier exercice, le Centre a produit 17 rapports, profils d'indicateurs ciblés et évaluations sur le renseignement financier stratégique concernant une série de tendances, de typologies et de mécanismes propres au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et au contournement des sanctions afin d'améliorer la détection, la prévention et la dissuasion de ces activités. Les rapports, profils et évaluations traitaient de sujets prioritaires clés, notamment le blanchiment d'argent associé à l'extorsion, le fentanyl illégal, l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et le crime organisé transnational, le contournement des sanctions, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Bien que bon nombre de ces évaluations et rapports soient classifiés, CANAFE suit de près un certain nombre de thèmes et de risques clés qui peuvent être communiqués de manière publique.



Dans le cadre du partenariat de lutte contre l'extorsion lancé par le ministre des Finances et du Revenu national du Canada en février 2026, CANAFE a collaboré avec 25 grandes institutions financières, comme des banques et des coopératives de crédit, afin d'élaborer et de diffuser un nouveau produit stratégique : les profils d'indicateurs ciblés, qui contiennent des indicateurs sur mesure et des renseignements stratégiques destinés à aider les entreprises à détecter et à déclarer les opérations liées à l'extorsion, ainsi qu'à en atténuer les effets. En mars 2026, le Centre a également communiqué de l'information et des méthodologies concernant le renseignement financier en lien avec l'extorsion à plus de 4 000 représentants d'entreprises lors de la Journée de l'industrie de CANAFE.

CANAFE a rédigé, puis publié en avril 2026, un Bulletin spécial sur le blanchiment d'argent associé aux activités d'extorsion ciblant la diaspora sud-asiatique du Canada. Le bulletin spécial fournit de l'information sur les activités financières liées à l'extorsion et à la violence ciblées dirigées contre les communautés de la diaspora sud-asiatique du Canada à travers le pays, en particulier en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba. Il soulignait que l'extorsion visant les communautés sud-asiatiques au Canada était passée de menaces sporadiques à une campagne soutenue de coercition mêlant intimidation, violence opportuniste et coordination interprovinciale. Il révélait également que l'extorsion ciblant la diaspora sud-asiatique du Canada, ainsi que les activités de blanchiment d'argent connexes, semblait principalement liée à des réseaux criminels peu structurés regroupant des acteurs locaux et des personnes se réclamant de groupes criminels organisés à l'étranger.

Le bulletin spécial a été remis aux entreprises afin de les aider à déterminer et à évaluer les risques de blanchiment d'argent, à mettre en place des contrôles et des mesures d'atténuation de ces risques, ainsi qu'à détecter les opérations douteuses et à les déclarer à CANAFE. Grâce aux déclarations transmises par les entreprises, le Centre a produit du renseignement financier d'importance pour soutenir les enquêtes des organismes d'application de la loi sur l'extorsion partout au Canada, ce qui les a aidés à cibler, à perturber et à démanteler les réseaux du crime organisé qui tirent profit de cette activité illicite insidieuse et qui menacent la sécurité de la population, des entreprises et des communautés canadiennes.

En novembre 2025, CANAFE a publié une Alerte opérationnelle : Recyclage des produits de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. L'alerte opérationnelle soulignait que ce crime odieux continue d'augmenter à l'échelle mondiale année après année, non seulement en nombre de déclarations confirmées faisant état d'images pédopornographiques, mais aussi en gravité des images et des vidéos. Le Centre mentionne également une augmentation des infractions à motivation financière, notamment les cas d'extorsion à caractère sexuel, qui sont souvent liés au crime organisé.

L'alerte opérationnelle aide les entreprises à repérer et à déclarer les opérations financières liées à ces crimes horribles visant des enfants vulnérables. En suivant la piste de l'argent, CANAFE est en mesure de produire du renseignement financier exploitable qui aide les organismes d'application de la loi, au Canada et à l'échelle internationale, à identifier et à cibler les auteurs de ces terribles crimes.

La nouvelle alerte opérationnelle repose sur de précédents renseignements stratégiques de CANAFE, publiés en décembre 2020, et tient compte des nouveaux développements et indicateurs relevés à la suite de l'analyse des renseignements financiers du Centre. Dans son ensemble, le renseignement stratégique de CANAFE soutient le projet Shadow, un partenariat public-privé international mis en place pour cibler le blanchiment d'argent lié à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Le projet Shadow est codirigé par la Banque Scotia et le Centre canadien de protection de l'enfance, et regroupe des URF internationales, des organismes d'application de la loi et des partenaires du secteur privé.

En juillet 2025, CANAFE a publié un Bulletin spécial sur les activités financières associées au contournement des sanctions de lutte contre la prolifération, qui fournissait de l'information contextuelle, ainsi que des caractéristiques et des indicateurs pertinents pour ces activités. Le financement de la prolifération consiste à recueillir, à transférer ou à rendre disponibles des fonds, des actifs ou des ressources économiques pour des personnes ou des entités en vue de favoriser la prolifération d'armes de destruction massive. Cela comprend la prolifération de leurs vecteurs ou du matériel connexe, y compris les technologies et les biens à double usage à des fins non légitimes.

Le bulletin spécial indique que le Canada est une source de biens, de technologies, d'information et d'expertise que les proliférateurs pourraient vouloir. Parallèlement, les réseaux illicites qui se procurent ces biens et qui fournissent le soutien financier nécessaire constituent une menace pour les intérêts économiques et de sécurité nationale du Canada, ainsi que pour la sécurité mondiale.

Le bulletin spécial a révélé que les financiers de la prolifération et leurs réseaux recourent à diverses techniques pour faciliter leurs activités illicites, notamment la collecte de fonds destinés à financer des programmes de mise au point d'armes de destruction massive, la dissimulation et le transfert de fonds pour soutenir l'achat de matériel connexe, ainsi que l'utilisation de ces fonds pour se procurer des biens et des technologies liées à la prolifération au moyen des systèmes financiers et commerciaux internationaux.

Étant donné que les activités de prolifération dépendent de l'accès à des fonds et à des services financiers pour se procurer, transporter et recevoir des biens illicites provenant du monde entier, il est essentiel de perturber leur financement pour mettre un terme à la propagation des armes de destruction massive.

Les entreprises peuvent avoir connaissance de divers aspects des activités financières liées à l'exportation qui visent à contourner les sanctions liées à la prolifération. Le bulletin spécial a souligné que la surveillance des opérations, les contrôles relatifs aux sanctions et la mise en œuvre rigoureuse de mesures de diligence raisonnable à l'égard des clients constituent des outils cruciaux pour combattre le contournement des sanctions visant à lutter contre la prolifération.

En mars 2026, l'**Unité des crimes financiers du Service de police régionale de Durham** a souligné la contribution du renseignement financier de CANAFE dans le cadre d'une longue enquête complexe sur une fraude, après qu'un employé aurait prétendument floué une entreprise de la région de Durham de plus de 3 millions \$. L'enquête a révélé une vaste activité de blanchiment d'argent, utilisant notamment des entreprises d'encaissement de chèques, des opérations auprès de multiples institutions financières et des mouvements de fonds à travers la région de Durham et celle du Grand Toronto, ainsi qu'à l'échelle mondiale.





Protection des renseignements personnels

Dans l'exécution de ses principaux mandats en matière de renseignement financier et de surveillance, CANAFE s'est engagé à protéger les renseignements qu'il reçoit et qu'il communique aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada. La Loi établit un équilibre prudent entre, d'une part, la capacité du Centre de recevoir et de communiquer des renseignements personnels pour soutenir des enquêtes criminelles et de sécurité nationale essentielles et, d'autre part, le droit de la population canadienne d'être protégée contre les atteintes inutiles à leur vie privée.

La protection des renseignements personnels est cruciale pour CANAFE. La législation qui régit ses activités énonce des principes clairs en matière de protection des renseignements personnels, notamment de strictes restrictions sur les renseignements qu'il est possible de recevoir et de communiquer, des exigences claires concernant la conservation et la suppression de documents, ainsi qu'une vérification biennale de la protection des renseignements détenus par CANAFE effectuée par le Commissariat à la protection de la vie privée. Ces principes sont renforcés par les politiques opérationnelles et les mesures de sécurité du Centre.

CANAFE n'a pas d'accès direct aux comptes bancaires de la population canadienne ni à ses autres renseignements financiers. Le Centre reçoit de l'information des entreprises uniquement selon ce qui est prévu par la Loi. En outre, la législation établit aussi que CANAFE peut uniquement communiquer des renseignements financiers aux autorités policières appropriées et aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale prescrites. D'autre part, la Loi définit clairement les renseignements que l'on peut transmettre et fixe des critères précis qui doivent être remplis pour qu'une communication puisse être effectuée par le Centre. Tout autre type de communications ou toute utilisation inappropriée de l'information sont interdits et peuvent entraîner de graves pénalités, y compris une amende pouvant atteindre 500 000 \$ et une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans.

Afin de protéger les déclarations qui sont transmises par les entreprises canadiennes, les locaux et les systèmes informatiques de CANAFE sont protégés par des systèmes de sécurité intégrés et multiniveaux. Tous les membres du personnel doivent détenir une cote de sécurité approfondie de haut niveau comme condition d'emploi. De plus, les employés ont seulement accès aux renseignements de nature délicate selon le besoin de savoir et se font rappeler régulièrement leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels. Le *Code de conduite, de valeurs et d'éthique* du Centre renforce les obligations juridiques des employés en matière de protection des renseignements.

CANAFE est le seul organisme fédéral qui doit, en raison de la législation le régissant, être soumis à une vérification biennale de ses mesures de protection des renseignements personnels reçus ou recueillis conformément à la Loi, vérification menée par le Commissariat à la protection de la vie privée. Ce dernier a lancé son sixième examen des mesures de protection de la vie privée de CANAFE en 2025-2026. La publication du rapport final est prévue au cours de l'exercice à venir et le Centre prendra les mesures qui s'imposent en réponse aux recommandations formulées.

La protection de la vie privée est une priorité claire et un résultat crucial à obtenir dans le cadre du travail de CANAFE. Tout en contribuant à assurer la sécurité de la population canadienne et celle de l'économie du Canada, le Centre est déterminé à respecter ses obligations prévues par la Loi et par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ressources de CANAFE en bref

Alors que les responsabilités de CANAFE continuent de croître en portée et en complexité, sa capacité à s'acquitter de son mandat est directement liée à sa capacité d'adaptation, à la compétence et au dévouement de ses employés, ainsi qu'aux ressources et aux outils qui leur sont fournis pour accomplir leur travail. Grâce à son excellence en gestion de personnes, le Centre continue d'attirer, de développer, de retenir, et de maximiser les contributions de l'un des effectifs les plus dévoués et talentueux du gouvernement fédéral.

Employés de CANAFE

Nombre d'employés : 479 (nommés pour une période déterminée ou indéterminée)

Représentation des groupes désignés	Employés de CANAFE	Disponibilité au sein de la population active	Fonction publique fédérale
Femmes	62,2 %	58,4 %	56,8 %
Minorités visibles	28,1 %	20,2 %	23,9 %
Personnes handicapées	10,8 %	8,5 %	9,0 %
Peuples autochtones	1,3 %	2,5 %	5,5 %
Représentation des langues officielles	Employés de CANAFE	Population canadienne	Fonction publique fédérale
Première langue officielle – Anglais	65,8 %	76,1 %	69,9 %
Première langue officielle – Français	34,2 %	22,0 %	30,1 %

Budget de CANAFE

CANAFE gère ses ressources sur la base d'une planification et de politiques efficaces, d'une information financière et non financière fiable et d'analyses rigoureuses.

	2023-2024 (en millions)	2024-2025 (en millions)	2025-2026 (en millions)
Salaires	65 \$	65,9 \$	75,2 \$
Régimes d'avantages sociaux des employés	9,2 \$	11,3 \$	4,1 \$
Fonctionnement et entretien	45,7 \$	46,1 \$	45,5 \$
BUDGET TOTAL APPROUVÉ*	120 \$	123,2 \$	124,8 \$

* Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Annexe A : Déclarations d'opérations financières

En 2025-2026, CANAFE a reçu un total de 17 758 142 déclarations d'opérations financières provenant d'entreprises. La baisse du nombre de déclarations par rapport aux exercices précédents s'explique par la mise en place d'un nouveau système de déclaration plus efficace qui permet de regrouper plusieurs opérations dans une même déclaration. Le nombre d'opérations financières déclarées à CANAFE au cours des trois exercices précédents a augmenté de plus de 122 %.

Déclarations d'opérations importantes en espèces

2025-2026	3 004 427	Une déclaration d'opérations importantes en espèces est transmise à CANAFE lorsqu'une entreprise reçoit 10 000 \$ ou plus en espèces en une seule opération, ou en plusieurs opérations totalisant 10 000 \$ ou plus au cours d'une période de 24 heures consécutives, et lorsque l'entreprise sait que les opérations ont été effectuées par la même personne ou entité, ont été réalisées au nom de la même personne ou entité (par un tiers), ou sont destinées au même bénéficiaire.
2024-2025	2 898 347	
2023-2024	6 203 220	

Déclarations de téléversements

2025-2026	13 520 675	Une déclaration de téléversements est transmise à CANAFE lors de la réception d'instructions, par voie électronique, magnétique ou optique, ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur, pour le transfert de 10 000 \$ ou plus en provenance ou à destination du Canada en une seule opération, ou en plusieurs opérations totalisant 10 000 \$ ou plus au cours d'une période de 24 heures consécutives, et lorsque l'entreprise sait que les opérations ont été effectuées par la même personne ou entité, ont été réalisées au nom de la même personne ou entité (par un tiers), ou sont destinées au même bénéficiaire.
2024-2025	61 170 154	
2023-2024	41 587 294	

Déclarations d'opérations douteuses

2025-2026	653 835	Une déclaration d'opérations douteuses est transmise à CANAFE lorsqu'il y a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération financière réalisée ou tentée est liée à la perpétration réelle ou tentée d'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement des activités terroristes. Contrairement aux autres obligations de déclaration, il n'y a pas de valeur seuil pour les opérations douteuses.
2024-2025	633 882	
2023-2024	631 137	

Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et de saisie des douanes

2025-2026	27 443	Une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets est remise à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par une personne qui arrive au Canada, ou qui quitte le pays, en transportant une somme en espèces ou en instruments monétaires de 10 000 \$ ou plus, ou par une personne qui envoie ou poste une telle somme à destination ou en provenance du Canada. L'ASFC transmet ensuite la déclaration à CANAFE. Une déclaration de saisie des douanes est transmise à CANAFE par un agent de l'ASFC lorsqu'il y a saisie d'une somme en espèces ou en instruments monétaires.
2024-2025	10 270	
2023-2024	38 967	

Déclarations de déboursements de casino

2025-2026	413 252	Une déclaration de déboursements de casino est transmise à CANAFE lorsqu'un casino débourse 10 000 \$ ou plus en une seule opération, ou en plusieurs opérations totalisant 10 000 \$ ou plus au cours d'une période de 24 heures consécutives, et que les sommes sont remises à la même personne ou entité, sont récupérées au nom de la même personne ou entité (par un tiers), ou sont destinées au même bénéficiaire. Ce type de déclarations ne se limite pas aux déboursements en espèces.
2024-2025	263 568	
2023-2024	292 350	

Déclarations d'opérations importantes en monnaie virtuelle

2025-2026	138 510	Une déclaration d'opérations importantes en monnaie virtuelle est transmise à CANAFE lorsqu'une entreprise reçoit l'équivalent de 10 000 \$ ou plus en monnaie virtuelle en une seule opération, ou en plusieurs opérations totalisant l'équivalent de 10 000 \$ ou plus au cours d'une période de 24 heures consécutives, et lorsque l'entreprise sait que les opérations ont été effectuées par la même personne ou entité, ont été réalisées au nom de la même personne ou entité (par un tiers), ou sont destinées au même bénéficiaire.
2024-2025	137 105	
2023-2024	86 405	

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada**

234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7 Canada
Téléphone : 1-866-346-8722
fintrac-canafe.canada.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2026.

ISSN : 1910-9423

N° de catalogue : FD1F-PDF

